

REPUBLIQUE GABONAISE



RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCE

MISSION MINISTERIELLE OU INTERMINISTERIELLE PILOTAGE ET
COORDINATION DE L'ACTION GOUVERNEMENTALE

ANNEXE A LOI DE REGLEMENT POUR

2021

Le Rapport Annuel de Performance (RAP) est le bilan d'un exercice budgétaire, pour une mission.

La présentation du bilan pour la mission reprend :

- le bilan stratégique de la mission, avec notamment l'avancement des objectifs les plus représentatifs de la mission ;
- le récapitulatif de la consommation de crédits durant l'année, par programme et action, en distinguant les autorisations d'engagement des crédits de paiement ;
- le récapitulatif de la consommation de crédits durant l'année, par programme et titre, en distinguant les autorisations d'engagement des crédits de paiement ;
- le récapitulatif des mouvements de crédits au niveau de la mission

Chaque programme constitutif de la mission détaille les parties suivantes :

- *Le bilan stratégique du programme :*
 - o la présentation du programme
 - o l'avancement des objectifs stratégiques dans une perspective pluriannuelle, qui met en perspective les actions menées durant l'année et les années précédentes, par rapport à l'échéance de mise en œuvre de l'objectif stratégique dans son ensemble.
- *Le bilan des moyens consommés par le programme durant l'exercice budgétaire :*
 - o le récapitulatif des crédits consommés par le programme durant l'exercice budgétaire, constitués d'autorisations d'engagement (AE) et de crédits de paiement (CP), et détaillés selon la nomenclature par destination (actions) et par nature (titres) ;
 - o le récapitulatif des mouvements de crédits au niveau du programme.
- *Les évolutions en termes d'emplois de l'Etat et de ses opérateurs :*
 - o la présentation de la situation relative aux emplois de l'administration et aux emplois des opérateurs de l'Etat en fin d'exercice.
- *L'analyse de l'utilisation des moyens mis à disposition du programme durant l'année :*
 - o la mise en évidence, pour chaque titre, des écarts entre la consommation prévue et la consommation effective des moyens, avec une explication de ces écarts.
- *Le bilan du travail avec les opérateurs au cours de l'année :*
 - o la mise en évidence, pour chaque opérateur intervenant dans le champ du programme, des moyens mis à disposition et des résultats atteints comparés aux engagements pris par l'opérateur vis-à-vis de l'Etat, et par l'Etat vis-à-vis de l'opérateur.

AVANT-PROPOS	2
<u>MISSION PILOTAGE ET COORDINATION DE L'ACTION GOUVERNEMENTALE</u>	6
BILAN STRATEGIQUE DE LA MISSION	7
PRESENTATION DE LA MISSION	7
PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES	9
RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR PROGRAMME ET ACTION	9
RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR PROGRAMME ET TITRE	11
RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DE LA MISSION	13
<u>PROGRAMME COORDINATION DU TRAVAIL GOUVERNEMENTAL</u>	14
BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME	15
PRESENTATION DU PROGRAMME	15
AVANCEMENT DES OBJECTIFS STRATEGIQUES DANS UNE PERSPECTIVE PLURIANNUELLE	17
PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES	19
RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE	19
RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DU PROGRAMME	21
EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT ET DES OPERATEURS	23
EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT	23
EVOLUTION DES EMPLOIS DES OPERATEURS	24
ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS ET DES ECARTS DE PERFORMANCE	25
TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL	25
TITRE 3 : DEPENSES DE BIENS ET SERVICES	25
TITRE 4 : DEPENSES DE TRANSFERTS	26
TITRE 5 : DEPENSES D'INVESTISSEMENT	27
BILAN DES CAP AVEC LES OPERATEURS	28
<u>PROGRAMME PILOTAGE ET SOUTIEN A LA COORDINATION DE L'ACTION GOUVERNEMENTALE</u>	29
PRESENTATION DU PROGRAMME	30
AVANCEMENT DES OBJECTIFS STRATEGIQUES DANS UNE PERSPECTIVE PLURIANNUELLE	31
PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES	34
RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE	34
RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DU PROGRAMME	35
EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT ET DES OPERATEURS	37
EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT	37
EVOLUTION DES EMPLOIS DES OPERATEURS	38
ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS ET DES ECARTS DE PERFORMANCE	39
TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL	39
TITRE 3 : DEPENSES DE BIENS ET SERVICES	39
TITRE 4 : DEPENSES DE TRANSFERTS	40
TITRE 5 : DEPENSES D'INVESTISSEMENT	40
<u>PROGRAMME PILOTAGE ET SOUTIEN A LA POLITIQUE DES RELATIONS AVEC LES INSTITUTIONS CONSTITUTIONNELLES</u>	41

BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME	42
PRESENTATION DU PROGRAMME	42
AVANCEMENT DES OBJECTIFS STRATEGIQUES DANS UNE PERSPECTIVE PLURIANNUELLE	46
PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES	48
RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE	48
RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DU PROGRAMME	49
EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT ET DES OPERATEURS	50
EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT	50
EVOLUTION DES EMPLOIS DES OPERATEURS	51
ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS ET DES ECARTS DE PERFORMANCE	52
TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL	52
TITRE 3 : DEPENSES DE BIENS ET SERVICES	52
TITRE 4 : DEPENSES DE TRANSFERTS	52
TITRE 5 : DEPENSES D'INVESTISSEMENT	52
BILAN DES CAP AVEC LES OPERATEURS	53
 PROGRAMME RELATIONS AVEC LES INSTITUTIONS CONSTITUTIONNELLES	 54
 BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME	 55
PRESENTATION DU PROGRAMME	55
AVANCEMENT DES OBJECTIFS STRATEGIQUES DANS UNE PERSPECTIVE PLURIANNUELLE	58
PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES	61
RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE	61
RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DU PROGRAMME	62
EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT ET DES OPERATEURS	63
EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT	63
EVOLUTION DES EMPLOIS DES OPERATEURS	64
ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS ET DES ECARTS DE PERFORMANCE	65
TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL	65
TITRE 3 : DEPENSES DE BIENS ET SERVICES	65
TITRE 4 : DEPENSES DE TRANSFERTS	66
TITRE 5 : DEPENSES D'INVESTISSEMENT	66
 PROGRAMME PILOTAGE ET SOUTIEN A LA POLITIQUE DE L'EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES	 68
 BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME	 69
PRESENTATION DU PROGRAMME	69
AVANCEMENT DES OBJECTIFS STRATEGIQUES DANS UNE PERSPECTIVE PLURIANNUELLE	72
PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES	74
RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE	74
RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DU PROGRAMME	75
EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT ET DES OPERATEURS	76
EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT	76
EVOLUTION DES EMPLOIS DES OPERATEURS	77
ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS ET DES ECARTS DE PERFORMANCE	78
TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL	78
TITRE 3 : DEPENSES DE BIENS ET SERVICES	78
TITRE 4 : DEPENSES DE TRANSFERTS	79
TITRE 5 : DEPENSES D'INVESTISSEMENT	79
BILAN DES CAP AVEC LES OPERATEURS	80

PROGRAMME BONNE GOUVERNANCE ET LUTTE CONTRE LA CORRUPTION	81
--	-----------

BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME	82
PRESENTATION DU PROGRAMME	82
AVANCEMENT DES OBJECTIFS STRATEGIQUES DANS UNE PERSPECTIVE PLURIANNUELLE	85
PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES	91
RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE	91
RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DU PROGRAMME	92
EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT ET DES OPERATEURS	93
EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT	93
EVOLUTION DES EMPLOIS DES OPERATEURS	94
ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS ET DES ECARTS DE PERFORMANCE	95
TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL	95
TITRE 3 : DEPENSES DE BIENS ET SERVICES	95
TITRE 4 : DEPENSES DE TRANSFERTS	96
TITRE 5 : DEPENSES D'INVESTISSEMENT	96
BILAN DES CAP AVEC LES OPERATEURS	97

PROGRAMME EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES	98
--	-----------

BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME	99
PRESENTATION DU PROGRAMME	99
AVANCEMENT DES OBJECTIFS STRATEGIQUES DANS UNE PERSPECTIVE PLURIANNUELLE	101
PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES	103
RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE	103
RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DU PROGRAMME	104
EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT ET DES OPERATEURS	106
ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS ET DES ECARTS DE PERFORMANCE	107
TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL	107
TITRE 3 : DEPENSES DE BIENS ET SERVICES	107
TITRE 4 : DEPENSES DE TRANSFERTS	107
TITRE 5 : DEPENSES D'INVESTISSEMENT	107
BILAN DES CAP AVEC LES OPERATEURS	108

MISSION PILOTAGE ET COORDINATION DE L'ACTION GOUVERNEMENTALE

BILAN STRATEGIQUE DE LA MISSION

Le **Premier Ministre, Chef du Gouvernement**, est le chef de file de la Mission « Pilotage et Coordination de l'action gouvernementale ». Il est accompagné dans le cadre de la mise en œuvre de cette mission par le **Ministre des Relations avec les Institutions Constitutionnelles et les Autorités Administratives Indépendantes**, le **Ministre des Transports, de l'Équipement des Infrastructures et de l'Habitat** et par le **Ministre de la Promotion de la Bonne Gouvernance, de la Lutte contre la Corruption**.

PRESENTATION DE LA MISSION

PERIMETRE DE LA MISSION

La mission pilotage et coordination de l'action gouvernementale regroupe les crédits des cabinets civil et militaire du Premier Ministre, du Secrétariat Général de la Primature, du Secrétariat Général du Gouvernement, du Ministère des Relations avec les Institutions Constitutionnelles et les Autorités Administratives Indépendantes et du Ministère de la Promotion de la Bonne Gouvernance et de la Lutte Contre la Corruption.

Les programmes qui la composent sont au nombre de sept (7), à savoir :

- coordination du travail gouvernemental ;
- bonne gouvernance et lutte contre la corruption ;
- évaluation des politiques publiques ;
- relations avec les institutions constitutionnelles ;
- pilotage et soutien à l'action gouvernementale ;
- pilotage et soutien aux relations avec les institutions constitutionnelles ;
- pilotage et soutien à la politique de l'évaluation des politiques publiques.

Le programme « Coordination du travail gouvernemental », composé de 3 actions, est chargé d'assurer la fonction de conseil juridique des ministères, de la coordination interministérielle et des administrations publiques, de la gestion des actes administratifs relatifs aux nominations, des publications officielles, de la mémoire et la conservation des archives nationales.

Le programme « promotion de la bonne gouvernance » considéré comme l'un des axes prioritaires du Gouvernement, la promotion de la bonne gouvernance et la lutte contre la corruption constitue un socle dynamique pour l'atteinte des objectifs du développement durable pour notre pays, il assure la mise en œuvre de la gestion rigoureuse et efficace des services publics, des finances publiques, du patrimoine des collectivités publiques, ainsi que de la modernisation de l'Administration.

Le programme « Evaluation des Politiques Publiques » il est chargé d'assurer l'exécution de la politique du Gouvernement en matière d'évaluation des politiques publique en liaison avec les autres administrations concernées.

Le programme « Relations avec le Parlement et les Institutions Constitutionnelles » qui regroupe essentiellement deux actions a pour objectif principal, d'œuvrer au renforcement des relations entre le Gouvernement (pouvoir exécutif) et les Institutions Constitutionnelles (pouvoirs législatif et judiciaire) en veillant au respect de l'application des procédures d'élaboration et d'adoption des textes législatifs et réglementaires.

Le programme « Pilotage et soutien à la coordination de l'action gouvernementale » regroupe les fonctions d'appui à la fonction de Premier Ministre, Chef du Gouvernement (Cabinet civil, militaire et Services rattachés), le Secrétariat Général de la Primature et les fonctions de soutien mutualisées au profit de la Primature.

Le programme « Pilotage et soutien aux relations avec le Parlement » regroupe les fonctions d'appui au sein du ministère des relations avec les institutions constitutionnelles.

Le programme « Pilotage et soutien aux politiques de lutte contre la corruption et de l'évaluation des politiques publiques » regroupe les fonctions d'appui au sein du ministère de la Promotion de la Bonne Gouvernance, de la Lutte Contre la Corruption et de l'Evaluation des Politiques Publiques.

PRINCIPAUX TEXTES DE REFERENCE

Au sens du décret n°00064/PR/PM du 11 juin 2019 portant réorganisation des services du Premier Ministre, la Primature se situe à tous les niveaux de l'action gouvernementale : définition des politiques, impulsion, coordination des activités du Gouvernement, prise de décision, suivi de l'exécution des politiques du Gouvernement.

Cette approche renvoie de fait à des missions à la fois étendues et diversifiées dont la mise en œuvre repose en partie sur des services qui lui sont rattachés à l'image du Cabinet (Civil et militaire), du Secrétariat Général de la Primature et du Secrétariat Général du Gouvernement, qui participent à la préparation du travail gouvernemental.

A ces entités s'adjoignent un ensemble de services rattachés dont les domaines d'attributions aussi variés concernent les Publications Officielles, les Archives Nationales et la Documentation, la Lutte contre la Corruption, la Refondation, la Conception des Politiques de la Ville et le Contrôle Général d'Etat.

Ainsi, conformément au décret organisant les Services du Premier Ministre ci-dessus cité, une organisation administrative a été mise en place pour permettre la mise en œuvre du Plan Stratégique Gabon Emergent (PSGE).

Au décret ci-dessus cité s'ajoutent d'autres textes d'orientation et/ou d'organisation permettant de mettre en exergue le périmètre et les spécificités des différents acteurs intervenants dans le cadre de cette mission.

Il s'agit notamment de :

- loi n° 021/2014 du 30 janvier 2015 relative à la transparence et à la bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques ;
- loi n°20/2005 du 03 janvier 2006 fixant les règles de création, d'organisation et gestion des Services de l'Etat ;
- décret n°937/PR/MESTRITRIC du 06 octobre 2000, réglementant les procédures d'élaboration, d'adoption, de promulgation et de publication des textes législatifs et réglementaires.
- Le décret N° 000168/PR/MPPBGLCCEPP du 15 juin 2020 portant création de la Direction Générale de l'Evaluation des Politiques Publiques ;
- le décret N° 000261/PR/MPBGLCCEPP du 02 décembre 2019 portant création de la Direction Générale de Promotion de la Bonne Gouvernance.

PRINCIPALES REFORMES

Comme principales réformes au sein de la Mission Pilotage et Coordination de l'Action Gouvernementale, l'on relève :

- le renforcement de la planification de l'action du Gouvernement par le biais du programme de travail gouvernemental ;
- l'instauration des Conseils interministériels sectoriels ;
- la mise en place des fonctions supports dans l'ensemble des départements ministériels.

PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES

RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR PROGRAMME ET ACTION

Numéro et intitulé du programme et de l'action		Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
		AE ouvertes en LFR pour 2021 (a)	AE engagées en 2021 (b)	Ecart (a – b)	CP ouverts en LFR pour 2021 (c)	CP consommés en LFR pour 2021 (d)	Ecart (c) – (d)
N°8.346	Programme Coordination du travail gouvernemental	4 135 738 113	6 985 312 909	-2 849 574 796	4 135 738 113	6 985 312 909	-2 849 574 796
8.346.1	Animation et suivi du travail gouvernemental	3 871 125 349	6 821 488 319	-2 950 362 970	3 871 125 349	6 821 488 319	-2 950 362 970
8.346.2	Documentation et gestion de l'information	199 164 826	111 824 590	87 340 236	199 164 826	111 824 590	87 340 236
8.346.3	Surveillance gouvernementale de la gestion publique	65 447 938	52 000 000	13 447 938	65 447 938	52 000 000	13 447 938
N°8.360	Programme Pilotage et soutien à la coordination de l'action gouvernementale	5 936 775 500	1 102 822 616	4 833 952 884	5 936 775 500	1 102 822 616	4 833 952 884
8.360.1	Pilotage stratégique de la Primature	2 294 526 769	989 728 559	1 304 798 210	2 294 526 769	989 728 559	1 304 798 210
8.360.2	Action Coordination administrative	3 642 248 731	113 094 057	3 529 154 674	3 642 248 731	113 094 057	3 529 154 674
N°8.367	Programme Relations avec le parlement et les institutions constitutionnelles	274 895 000	184 540 000	90 355 000	274 895 000	184 540 000	90 355 000
8.367.1	Relations avec le Parlement	187 366 177	120 540 000	66 826 177	187 366 177	120 540 000	66 826 177
8.367.2	Relations avec les Institutions Constitutionnelles non parlementaire	87 528 823	64 000 000	23 528 823	87 528 823	64 000 000	23 528 823
N°8.374	Programme Pilotage et soutien aux relations avec le Parlement	1 756 058 780	169 240 000	1 586 818 780	1 756 058 780	169 240 000	1 586 818 780
8.374.1	Pilotage de la stratégie ministérielle	93 181 191	50 000 000	43 181 191	93 181 191	50 000 000	43 181 191
8.374.2	Coordination administrative	1 662 877 589	119 240 000	1 543 637 589	1 662 877 589	119 240 000	1 543 637 589
N°8.376	Programme Pilotage et soutien aux politiques de la lutte contre la corruption et de l'évaluation des politiques publiques	141 000 0000	110 871 000	30 129 000	141 000 0000	110 871 000	30 129 000
8.376.1	Pilotage de la stratégie ministérielle	70 000 000	55 521 000	14 479 000	70 000 000	55 521 000	14 479 000
8.376.2	Coordination administrative	71 000 000	55 350 000	15 650 000	71 000 000	55 350 000	15 650 000
N°8.375	Programme Evaluation des politiques publiques	100 000 000	109 061 900	9 061 900	100 000 000	109 061 900	9 061 900
8.375.1	Recensement et évaluation des politiques publiques	60 000 000	77 500 000	17 500 000	60 000 000	77 500 000	17 500 000
8.375.2	Suivi-évaluation des politiques publiques des collectivités locales	40 000 000	31 561 900	-8 438 100	40 000 000	31 561 900	-8 438 100
N°8.378	Programme Promotion de la bonne gouvernance	3 200 292 943	326 963 829	-2 873 329 114	3 200 292 943	326 963 829	-2 873 329 114
8.378.1	Cadre institutionnel et organisationnel en matière de promotion de la bonne gouvernance et renforcement des capacités des acteurs	2 860 292 943	47 980 000	-2 812 312 943	2 860 292 943	47 980 000	-2 812 312 943
8.378.2	Collecte et analyse des données relatives à la gouvernance	40 000 000	32 000 000	-8 000 000	40 000 000	32 000 000	-8 000 000
8.378.3	Conception des stratégies de lutte contre la corruption	250 000 000	206 983 829	-43 016 171	250 000 000	206 983 829	-43 016 171
8.378.4	Communication et sensibilisation sur la corruption	50 000 000	40 000 000	-10 000 000	50 000 000	40 000 000	-10 000 000
Total pour la mission		16 813 760 336	8 988 812 254	827 413 654	16 813 760 336	8 988 812 254	827 413 654

Explication des principaux écarts :

R.A.S

RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR PROGRAMME ET TITRE

Numéro et intitulé du programme et du titre	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	AE ouvertes en LFR pour 2021 (a)	AE engagées en LFR pour 2021 (b)	Ecart (a – b)	CP ouverts en LFR pour 2021 (c)	CP consommés en LFR pour 2021 (d)	Ecart (c) – (d)
N°8.346 Programme Coordination du travail gouvernemental	4 135 738 113	6 985 312 909	-2 849 574 796	4 135 738 113	6 985 312 909	-2 849 574 796
Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-
Titre 2. Dépenses de personnel	2 487 175 448	223 800 000	2 263 375 448	2 487 175 448	223 800 000	2 263 375 448
Titre 3. Dépenses de biens et services	947 207 060	4 368 908 440	-3 421 701 380	947 207 060	4 368 908 440	-3 421 701 380
Titre 4. Dépenses de transfert	701 355 605	2 392 604 469	-1 691 248 864	701 355 605	2 392 604 469	-1 691 248 864
Titre 5. Dépenses d'investissement	-	-	-	-	-	-
Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-	-	-
N°8.360 Programme Pilotage et soutien à la coordination de l'action gouvernementale	5 936 775 500	1 102 822 616	4 833 952 884	5 936 775 500	1 102 822 616	4 833 952 884
Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-
Titre 2. Dépenses de personnel	4 246 820 500	-	4 246 820 500	4 246 820 500	-	4 246 820 500
Titre 3. Dépenses de biens et services	650 000 000	509 355 332	140 644 668	650 000 000	509 355 332	140 644 668
Titre 4. Dépenses de transfert	39 955 000	19 612 911	20 342 089	39 955 000	19 612 911	20 342 089
Titre 5. Dépenses d'investissement	1 000 000 000	573 854 373	426 145 627	1 000 000 000	573 854 373	426 145 627
Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-	-	-
N°8.367 Programme Relations avec le parlement et les institutions constitutionnelles	274 895 000	184 540 000	90 355 000	274 895 000	184 540 000	90 355 000
Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-
Titre 2. Dépenses de personnel	44 220 000	-	44 220 000	44 220 000	-	44 220 000
Titre 3. Dépenses de biens et services	230 675 000	184 540 000	46 135 000	230 675 000	184 540 000	46 135 000
Titre 4. Dépenses de transfert	-	-	-	-	-	-
Titre 5. Dépenses d'investissement	-	-	-	-	-	-
Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-	-	-
N°8.374 Programme Pilotage et soutien aux relations avec le Parlement	1 756 058 780	169 240 000	1 586 818 780	1 756 058 780	169 240 000	1 586 818 780
Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-
Titre 2. Dépenses de personnel	1 540 058 780	-	1 540 058 780	1 540 058 780	-	1 540 058 780
Titre 3. Dépenses de biens et services	216 000 000	169 240 000	46 760 000	216 000 000	169 240 000	46 760 000
Titre 4. Dépenses de transfert	-	-	-	-	-	-
Titre 5. Dépenses d'investissement	-	-	-	-	-	-
Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-	-	-
N°8.376 Programme Pilotage et soutien aux politiques de la lutte contre la corruption et de l'évaluation des politiques publiques	141 000 000	110 871 000	30 129 000	141 000 000	110 871 000	30 129 000
Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-
Titre 2. Dépenses de personnel	-	-	-	-	-	-
Titre 3. Dépenses de biens et services	141 000 000	110 871 000	30 129 000	141 000 000	110 871 000	30 129 000
Titre 4. Dépenses de transfert	-	-	-	-	-	-
Titre 5. Dépenses d'investissement	-	-	-	-	-	-
Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-	-	-
N°8.378 Programme Promotion de la bonne gouvernance	3 200 292 943	326 963 829	-2 873 329 114	3 200 292 943	326 963 829	-2 873 329 114
Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-
Titre 2. Dépenses de personnel	2 800 292 943	-	-2 800 292 943	2 800 292 943	-	-2 800 292 943
Titre 3. Dépenses de biens et services	400 000 000	326 963 829	-73 036 171	400 000 000	326 963 829	-73 036 171

Numéro et intitulé du programme et du titre	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	AE ouvertes en LFR pour 2021 (a)	AE engagées en LFR pour 2021 (b)	Ecart (a – b)	CP ouverts en LFR pour 2021 (c)	CP consommés en LFR pour 2021 (d)	Ecart (c) – (d)
Titre 4. Dépenses de transfert	-	-	-	-	-	-
Titre 5. Dépenses d'investissement	-	-	-	-	-	-
Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-	-	-
N°8.375 Programme Evaluation des politiques publiques	100 000 000	109 061 900	9 061 900	100 000 000	109 061 900	9 061 900
Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-
Titre 2. Dépenses de personnel	-	-	-	-	-	-
Titre 3. Dépenses de biens et services	100 000 000	109 061 900	9 061 900	100 000 000	109 061 900	9 061 900
Titre 4. Dépenses de transfert	-	-	-	-	-	-
Titre 5. Dépenses d'investissement	-	-	-	-	-	-
Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-	-	-
Total pour la mission	16 813 760 336	8 988 812 254	827 413 654	16 813 760 336	8 988 812 254	827 413 654
Dont :						
Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-
Titre 2. Dépenses de personnel	11 118 567 671	223 800 000	5 294 181 785	11 118 567 671	223 800 000	5 294 181 785
Titre 3. Dépenses de biens et services	2 684 882 060	5 778 940 501	-3 222 006 983	2 684 882 060	5 778 940 501	-3 222 006 983
Titre 4. Dépenses de transfert	741 310 605	2 412 217 380	-1 670 906 775	741 310 605	2 412 217 380	-1 670 906 775
Titre 5. Dépenses d'investissement	1 000 000 000	573 854 373	426 145 627	1 000 000 000	573 854 373	426 145 627
Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-	-	-

Explication des principaux écarts :

R.A.S

RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DE LA MISSION

Récapitulatif des mouvements par titre

Titres	Nature des mouvements d'AE		
	Transferts	Virements	Annulations
Titre 1			
Titre 2			
Titre 3	3 000 000 000		
Titre 4	1 582 000 000		
Titre 5			
Titre 6			
Total des mouvements de CP	4 582 000 000		

Titres	Nature des mouvements de CP			
	Transferts	Virements	Annulations	Reports
Titre 1				
Titre 2				
Titre 3	3 000 000 000			
Titre 4	1 582 000 000			
Titre 5				
Titre 6				
Total des mouvements de CP	4 582 000 000	+/- 999 999 999	+/- 999 999 999	+/- 999 999 999

Explication du total des mouvements d'AE et de CP :

Le montant des transferts qui s'élève à **4 582 000 000 FCFA** s'explique par la prise en charge des dépenses urgentes qui concernent essentiellement les frais de mission et de déplacement des membres du Gouvernement, l'équipement et l'entretien des Cabinets ministériels, ainsi que les dépenses liées à la coordination de l'action gouvernementale.

PROGRAMME COORDINATION DU TRAVAIL GOUVERNEMENTAL

BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME

PRESENTATION DU PROGRAMME

PERIMETRE DU PROGRAMME

Le programme « **Coordination du travail Gouvernemental** » est chargé entre autres du conseil juridique des ministères, de la coordination interministérielle et des administrations publiques, de la gestion des actes administratifs, des publications officielles, de la mémoire et la conservation des archives nationales.

A ce titre, il recouvre tous les moyens du Secrétariat Général du Gouvernement, de la Direction Générale des Archives Nationales, de la Bibliothèque Nationale et de la Documentation Gabonaise et du Commissariat Général à la Refondation.

Le programme "Coordination du travail Gouvernemental" doit être en cohérence avec le programme "Fonction Publique" qui édicte la norme en matière de gestion des ressources humaines.

Pour mettre en œuvre les différentes politiques publiques qui lui sont dévolues, ce programme a été segmenté en trois (3) actions : animation et suivi du travail gouvernemental, documentation et gestion de l'information, surveillance gouvernementale de la gestion publique.

Le programme Coordination de travail gouvernemental est sous la responsabilité du **Secrétaire Général du Gouvernement**.

PRESENTATION DES ACTIONS

ACTION N° 1 : Animation et suivi du travail Gouvernemental

La mise en œuvre de cette action est dévolue au Cabinet du Secrétaire Général du Gouvernement, à la Direction des Conseils Interministériels (DCI), à la Direction Centrale des Systèmes d'Information (DCSI) et à la Direction Centrale des Ressources Humaines.

Dans les faits, le Cabinet du Secrétaire Général du Gouvernement est chargé d'assurer le bon fonctionnement et la régularité de l'action gouvernementale. Il prépare le Programme de Travail du Gouvernement sur la base des Programmes de Travail Ministériels (PTM), qui lui sont transmis par les départements ministériels. Il assure, entre autres, la planification trimestrielle de l'activité du gouvernement, le recensement des mesures gouvernementales et le suivi de l'exécution desdites mesures.

La Direction des Conseils Interministériels quant à elle, est chargée de l'organisation matérielle des Conseils Interministériels, de la préparation des ordres du jour de cette instance ainsi que de la transmission des dossiers aux différents membres du Gouvernement avant la tenue des assises.

La Direction Centrale des Systèmes d'Information est chargée de la mise en œuvre du système d'information du Secrétariat Général du Gouvernement.

Enfin la Direction Centrale des Ressources Humaines est chargée d'assurer la gestion des personnels du Secrétariat Général du Gouvernement.

ACTION N° 2 : Documentation et Gestion de l'information

Cette action est portée par la Direction des Publications Officielles (DPO) et la Direction Générale des Archives, de la Bibliothèque Nationale et de la Documentation Gabonaise (DGABD).

La Direction des Publications Officielles est chargée de la publication des textes législatifs et réglementaires ainsi que des annonces légales par le biais du Journal Officiel. Elle a par ailleurs mission d'archiver les textes législatifs et réglementaires.

La Direction Générale des Archives Nationales, de la Bibliothèque Nationale et de la Documentation Gabonaise pour sa part, intervient dans la constitution et la conservation des stocks documentaires scientifiques, techniques, administratifs et historiques qu'elle met ensuite à la disposition du grand public.

ACTION N° 3 : Surveillance gouvernementale de la gestion publique

Cette action est portée par la Direction de la Législation. Cette Direction est entre autres chargée de mettre en œuvre la procédure législative et réglementaire des textes à soumettre au Conseil des Ministres, de Conseiller les

départements ministériels sur la constitutionnalité des lois et de la régularité des textes normatifs, de vulgariser les normes législatives, de coordonner les activités des directions des affaires.

PRESENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME

Le renforcement de la coordination administrative et la mise en cohérence des missions des services publics obéissent à la volonté des plus hautes autorités de l'Etat, d'apporter des réponses appropriées aux préoccupations formulées par les populations.

De même, la prescription faite à l'administration de mettre en œuvre le Plan Stratégique Gabon Emergent traduit cette même volonté de donner corps aux aspirations des gabonais.

Les préoccupations des populations intéressent essentiellement :

- L'absence de lisibilité et visibilité de l'action du gouvernement ;
- L'absence de lisibilité des actions des organes en charge du contrôle de l'utilisation des ressources publiques de l'Etat ;
- L'indisponibilité, sur toute l'étendue du territoire national, des services de la documentation et des publications officielles.

Face à ces défis, le gouvernement a entrepris dans le cadre du programme « coordination du travail gouvernemental », de mettre en œuvre un certain nombre de mesures, en vue d'une meilleure coordination de ses actions. Il s'agit notamment :

- d'ouvrir très prochainement dans chaque capitale provinciale les services des archives nationales (DPABD) et ceux des Publications Officielles ;
- de poursuivre les activités relatives à la programmation et à la planification des activités du gouvernement (Programme de Travail du Gouvernement « PTG »), en vue de mieux piloter la mise en œuvre du PSGE ;
- de renforcer les actions visant à améliorer la qualité du service public ainsi que la gestion des deniers publics.

Toutes ces démarches visent à terme :

- la diffusion et la vulgarisation des politiques publiques mises en œuvre ;
 - un pilotage clair et transparent des administrations ;
 - la facilitation du dialogue institutionnel et de la communication avec la population ;
 - une organisation et une coordination optimale des services publics ;
 - une lisibilité et une visibilité plus accrue des activités du Gouvernement ;

Dans un souci d'améliorer ses performances, ce programme a renforcé quantitativement et qualitativement ses capacités en ressources humaines et a mis en place un dispositif de suivi de l'activité gouvernementale par la création de neuf (9) cellules sectorielles, en vue de faire contribuer chaque département Ministériel à la performance globale.

ENJEUX

- Enjeu 1 : renforcer la cohérence des politiques publiques au niveau interministériel.
- Enjeu 2 : rendre plus audible et visible l'action du Gouvernement auprès des citoyens.

RAPPEL DES OBJECTIFS STRATEGIQUES

OBJECTIF N°1 : Parvenir à faire adopter par le Conseil des Ministres un maximum de textes législatifs et réglementaires ;

OBJECTIF N°2 : Parvenir à augmenter le nombre de parutions du Journal Officiel et le rendre disponible à moindre coût ;

OBJECTIF N°3 : Mettre en place deux fonctions supports dans tous les départements ministériels (DCAD et DCAJ);

AVANCEMENT DES OBJECTIFS STRATEGIQUES DANS UNE PERSPECTIVE PLURIANNUELLE

OBJECTIF STRATEGIQUE N°1 : Parvenir à faire adopter par le Conseil des Ministres un maximum de textes législatifs et réglementaires

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel N°1 : Etre parvenu à faire adopter par le Conseil des Ministres 85% des textes législatifs et réglementaires.

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP	2021 Réalisé	Ecart 2021 (Réalisé - Prévision)	2022 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Pourcentage des textes adoptés en Conseil des Ministres	%	-	-	85	85	-	85	100

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

En 2021, il était prévu de faire adopter en conseil des Ministres 85% des textes reçus au Secrétariat Général du Gouvernement. Ce résultat est parfaitement atteint grâce aux nombreuses séances de travail qui se font au niveau de la commission de réforme juridique (CRJ). Cette commission examine au quotidien les textes législatifs et réglementaires provenant de tous les départements ministériels, en vue de leur transmission au Secrétariat Général du Conseil des Ministres, pour inscription à l'ordre du jour du Conseil des Ministres.

OBJECTIF STRATEGIQUE N°2 : Parvenir à augmenter le nombre de parutions du Journal Officiel et le rendre disponible à moindre coût

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

Résultat annuel 1: avoir publié 75 numéros du Journal Officiel.

Résultat annuel 2 : Avoir produit 650 exemplaires par numéro du Journal Officiel

Résultats annuels atteints

Résultat annuel 1 : 80 numéros du Journal Officiel ont été publiés.

Résultat annuel 2 :300 exemplaires par numéro du Journal Officiel ont été produits

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP	2021 Réalisé	Ecart 2021 (Réalisé - Prévision)	2022 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Nombre de parutions du Journal Officiel	Nombre	150	61	75	80	5	75	80

Nombre d'exemplaires par numéro du Journal Officiel	Nombre	600		650	300		50	650	700
---	--------	-----	--	-----	-----	--	----	-----	-----

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Résultat annuel N°1 : En 2021, le programme a pu publier 80 numéros du journal officiel. Ce résultat est très satisfaisant vu que le résultat obtenu est supérieur au résultat escompté. L'atteinte de ce résultat a été rendu possible grâce aux différentes séances de travail hebdomadaires se font au niveau de la cellule de coordination des travaux de publication des journaux officiels. Ladite cellule a entre autres missions de traiter et publier les textes législatifs et réglementaires transmis par les administrations.

Résultat annuel N°2 : En 2021, le programme a pu produire en moyenne 300 exemplaires du Journal Officiel. Ce résultat a été réalisé partiellement afin de réduire le gaspillage de papier. Le nombre d'exemplaire par numéro reste tributaire des besoins exprimés par les utilisateurs.

OBJECTIF STRATEGIQUE N°3 : Mettre en place deux fonctions supports dans tous les départements ministériels (DCAD et DCAJ)

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

Résultat annuel 1 : Avoir mis en place les DCAD à 60%.

Résultat annuel 2 : Avoir mis en place les DCAJ à 60%

Résultats annuels atteints

Résultat annuel 1 : R.A.S

Résultat annuel 2 : R.A.S

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP	2021 Réalisé	Ecart 2021 (Réalisé - Prévision)	2022 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
% des DCAD mises en place	%	38	60	70			70	100
% des DCAJ mises en place	%	57	60	70			70	100

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Résultat annuel N°1 : R.A.S

Résultat annuel N°2 : En 2021, aucune DCAJ n'a été mise en place. Ce résultat est tributaire de la nomination des Directeurs Centraux des Affaires Juridiques.

Cet objectif est reconduit dans le PAP 2022.

PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES

RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE

Action et titre	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	AE ouvertes en LFR pour 2021 (a)	AE engagées en LFR pour 2021 (b)	Ecart (a – b)	CP ouverts en LFR pour 2021 (c)	CP consommés en LFR pour 2021 (d)	Ecart (c) – (d)
N°1 Animation et suivi du travail gouvernemental	3 871 125 349	6 821 488 319	-2 950 362 970	3 871 125 349	6 821 488 319	-2 950 362 970
Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-
Titre 2. Dépenses de personnel	2 427 833 269	223 800 000	2 204 033 269	2 427 833 269	223 800 000	2 204 033 269
Titre 3. Dépenses de biens et services	741 936 475	4 205 083 850	-3 463 147 375	741 936 475	4 205 083 850	-3 463 147 375
Titre 4. Dépenses de transfert	701 355 605	2 392 604 469	-1 691 248 864	701 355 605	2 392 604 469	-1 691 248 864
Titre 5. Dépenses d'investissement	-	-	-	-	-	-
Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-	-	-
N°2 Action Documentation et gestion de l'information	199 164 826	111 824 590	87 340 236	199 164 826	111 824 590	87 340 236
Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-
Titre 2. Dépenses de personnel	59 342 179	-	59 342 179	59 342 179	-	59 342 179
Titre 3. Dépenses de biens et services	139 822 647	111 824 590	27 998 057	139 822 647	111 824 590	27 998 057
Titre 4. Dépenses de transfert	-	-	-	-	-	-
Titre 5. Dépenses d'investissement	-	-	-	-	-	-
Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-	-	-
N°3 Action Surveillance gouvernementale de la gestion publique	65 447 938	52 000 000	13 447 938	65 447 938	52 000 000	13 447 938
Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-
Titre 2. Dépenses de personnel	-	-	-	-	-	-
Titre 3. Dépenses de biens et services	65 447 938	52 000 000	13 447 938	65 447 938	52 000 000	13 447 938
Titre 4. Dépenses de transfert	-	-	-	-	-	-
Titre 5. Dépenses d'investissement	-	-	-	-	-	-
Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-	-	-
Total pour le programme	4 135 738 113	6 985 312 909	-2 849 574 796	4 135 738 113	6 985 312 909	-2 849 574 796
Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-
Titre 2. Dépenses de personnel	2 487 175 448	223 800 000	2 263 375 448	2 487 175 448	223 800 000	2 263 375 448
Titre 3. Dépenses de biens et services	947 207 060	4 368 908 440	-3 421 701 380	947 207 060	4 368 908 440	-3 421 701 380
Titre 4. Dépenses de transfert	701 355 605	2 392 604 469	-1 691 248 864	701 355 605	2 392 604 469	-1 691 248 864
Titre 5. Dépenses d'investissement	-	-	-	-	-	-
Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-	-	-

Explication des principaux écarts :

En 2021, un montant de **4 135 738 113 FCFA** était inscrit dans la Loi de Finance Rectificative (LFR) et **6 985 312 909 FCFA** ont été exécutés, soit un taux d'exécution global de **169%**. L'écart de **-2 849 574 796 FCFA** est lié essentiellement à l'exécution des dépenses de souveraineté des membres du Gouvernement dont le montant est largement supérieur à celui inscrit dans la LFR.

Les crédits du titre 2 ont été exécutés à **9%**. L'écart de **2 263 375 448 FCFA** est lié à l'absence de données de l'exécution de la solde permanente. Les données du titre 2 fournies par la Direction du Suivi et de la Régulation

de l'exécution budgétaire (DSREB) ne concernent que la MONP.

- **Les crédits du titre 3** ont été consommés à **461 %**, soit un montant de **4 368 908 440 FCFA** sur **947 207 060 FCFA** inscrits dans la LFR 2021.

L'écart de **-3 421 701 380 FCFA** s'explique pour plusieurs raisons, notamment :

- le mouvement de fongibilité intervenu entre le titre 4 et le titre 3 pour un montant de **335 437 890 FCFA** dans le but d'engager les crédits du BCPSGE qui relèvent du titre 4 dans la LFR et dont les dépenses de fonctionnement ne cadrent pas avec les natures de dépenses du titre 4 prévues dans le plan comptable de l'Etat (PCE) ;
 - la réserve obligatoire non levée qui s'élève à **189 441 412 FCFA** ;
 - les transferts reçus par le programme au titre du règlement par avance des dossiers relatifs aux dépenses de sécurité et de souveraineté, soit **3 000 000 000 FCFA** reçus en titre 3. Ces crédits proviennent du programme « Dotation pour dépenses accidentelles et imprévisibles ».
- **Les crédits du titre 4** inscrits dans la LFR s'élèvent à **701 355 605 FCFA**. Lesdits crédits ont été consommés à hauteur de **2 392 604 469 FCFA**. L'écart de **-1 691 248 864 FCFA** s'explique principalement par les crédits reçus par le programme pour un montant de **1 582 000 000 FCFA** destiné à financer les dépenses urgentes relatives à l'activité des membres du Gouvernement. Ces crédits proviennent du programme « Dotation pour dépenses accidentelles et imprévisibles ».

RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DU PROGRAMME

Récapitulation des mouvements entre actions et titres au sein du programme

Tableau récapitulatif des mouvements entre actions et titres

	Titre 1	Titre 2	Titre 3	Titre 4	Titre 5	Titre 6	Total
Action Animation et suivi du travail gouvernemental	-	-	+335 437 890	-335 437 890	-	-	0
Total des mouvements	-	-	+335 437 890	-335 437 890	-	-	0

Explication globale de l'utilisation de la fongibilité :

Un mouvement de fongibilité est intervenu entre le titre 4 et le titre 3 de l'action animation et suivi du travail gouvernemental pour un montant de **335 437 890 FCFA**. Les crédits du BCPSGE étant inscrits en titre 4 dans la LFR et compte tenu que les dépenses de fonctionnement ne cadrent pas avec les natures de dépenses du titre 4 prévues dans le plan comptable de l'Etat (PCE), il était nécessaire de transférer les crédits du titre 4 vers le titre 3 afin de faciliter l'engagement des dépenses de cette entité.

Virements

Aucuns virements pour ce programme.

Transferts

Tableau récapitulatif des transferts

Programme source du transfert	Programme destinataire du transfert	Titre	Modification du montant d'AE pour le programme	Modification du montant de CP pour le programme
23.780:Dotation pour dépenses accidentelles et imprévisibles	8.346:Coordination du travail gouvernemental	Titre 3	3 000 000 000	3 000 000 000
23.780:Dotation pour dépenses accidentelles et imprévisibles	8.346:Coordination du travail gouvernemental	Titre 4	1 582 000 000	1 582 000 000
Total des Transferts			+ 4 582 000 000	+ 4 582 000 000
dont Titre 2			+/-0	+/-0
dont Titre 3			+3 000 000 000	+3 000 000 000
dont Titre 4			+1 582 000 000	+1 582 000 000
dont Titre 5			+/-0	+/-0

Explication des impacts de chaque transfert :

Le montant des transferts qui s'élève à **4 582 000 000 FCFA** s'explique par la prise en charge des dépenses urgentes qui concernent essentiellement les frais de mission et de déplacement des membres du Gouvernement, l'équipement et l'entretien des Cabinets ministériels, ainsi que les dépenses liées à la coordination de l'action gouvernementale.

Annulations

Aucunes annulations pour ce programme.

Reports

Aucuns reports pour ce programme.

EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT ET DES OPERATEURS

EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT

Emplois de l'administration	Effectifs au 31 décembre 2019	Effectifs au 31 décembre 2020	Effectifs au 1 ^{er} janvier 2021	Mouvements d'effectifs en 2021			Effectifs au 31.12. 2021
				Sorties	Entrées	Ecart (entrées - sorties)	
Agents hors catégorie	95	104	46	-	-	-	46
Agents de catégorie A	59	65	68	-	-	-	68
Permanents	48	61	68	-	-	-	68
Non permanents	11	4	0	-	-	-	0
Agents de catégorie B	57	58	0	-	-	-	0
Permanents	48	52	0	-	-	-	0
Non permanents	9	6	0	-	-	-	0
Agents de catégorie C	14	14	0	-	-	-	0
Permanents	7	9	0	-	-	-	0
Non permanents	7	5	0	-	-	-	0
Agents sur solde indiciaire (Cat A + B + C)	130	137	143	-	-	-	143
Main d'œuvre non permanente	47	56	56	-	-	-	56
Total pour les emplois de l'administration au niveau du programme	272	297	245	-	-	-	245

Explication des évolutions :

En 2021, l'effectif du programme n'a pas évolué. Ceci résulte essentiellement de la décision gouvernementale de geler les recrutements au niveau de la fonction publique.

Pas d'opérateurs pour ce programme.

ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS ET DES ECARTS DE PERFORMANCE

TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL

	Crédits de titre 2 prévus dans la LFR		Crédits de titre 2 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Masse salariale des emplois de l'administration	2 487 175 448	2 487 175 448	223 800 000	223 800 000	2 263 375 448	2 263 375 448
Masse salariale des emplois des opérateurs, rémunérés par le programme, inclus dans le plafond d'emplois du ministère						
Total des crédits de titre 2	2 487 175 448	2 487 175 448	223 800 000	223 800 000	2 263 375 448	2 263 375 448

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 2 :

Les données des emplois de l'administration indiquées ci-dessus ne concernent que les Agents de la Main d'œuvre Non Permanente (MONP), soit un effectif total de 56 agents.

TITRE 3 : DEPENSES DE BIENS ET SERVICES

	Crédits de titre 3 prévus dans la LFR		Crédits de titre 3 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
ACTION 1 Animation et suivi du travail gouvernementale	741 936 475	741 936 475	4 205 083 850	4 205 083 850	-3 463 147 375	-3 463 147 375
Activité 1 : Préparation et suivi des dossiers du Conseil Interministériel	58 080 000	58 080 000	21 000 000	21 000 000	37 080 000	37 080 000
Activité 3 : Fonctionnement de la Direction du Conseil interministériel	41 239 566	41 239 566	9 099 535	9 099 535	32 140 031	32 140 031
Activité 2: Coordination de l'activité du Gouvernement	0	0	3 784 698 250	3 784 698 250	-3 784 698 250	-3 784 698 250
Activité 4 : Fonctionnement régulier des services du SGG	642 616 909	642 616 909	55 802 045	55 802 045	586 814 864	586 814 864
Activité 5 : Coordination des activités de suivi de la mise en œuvre des programme et projets prioritaires du Gouvernement (PSGE)	0	0	48 079 600	48 079 600	-48 079 600	-48 079 600
Activité 6 : Fonctionnement régulier des services BCPSGE	0	0	286 404 420	286 404 420	-286 404 420	-286 404 420
ACTION 2 Documentation et gestion de l'information	139 822 647	139 822 647	111 824 590	111 824 590	27 998 057	27 998 057
Activités 1 : Atelier des cellules de coordination des travaux des publications des codes et des JO	40 000 000	40 000 000	38 000 000	38 000 000	2 000 000	2 000 000
Activité 2: Atelier de formation des agents pour l'insertion des journaux et des codes en ligne	45 291 815	45 291 815	30 200 000	30 200 000	15 091 815	15 091 815
Activités 3 : Gestion des archives nationales	54 530 832	54 530 832	43 624 590	43 624 590	10 906 242	10 906 242
ACTION 3 Surveillance gouvernementale de la gestion publique	65 447 938	65 447 938	52 000 000	52 000 000	13 447 938	13 447 938
Activité 1: Commission de réforme juridique	25 447 938	25 447 938	18 000 000	18 000 000	7 447 938	7 447 938
Activité 2: Atelier de mise à niveau des assistants juridiques à la Direction de la législation.	20 000 000	20 000 000	16 000 000	16 000 000	4 000 000	4 000 000
Activité 3: Séminaire de formation sur les techniques	20 000 000	20 000 000	18 000 000	18 000 000	2 000 000	2 000 000
Total des crédits de titre 3	947 207 060	947 207 060	4 368 908 440	4 368 908 440	-3 421 701 380	-3 421 701 380

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 3 en faisant ressortir les activités et les opérations

De façon globale, les crédits du titre 3 (biens et service) prévus dans la Loi de Finances Rectificative (LFR) 2021 ont été consommés à **461%**, soit un montant **4 368 908 440 FCFA** sur **947 207 060 FCFA** inscrits dans la LFR 2021. Ce taux d'exécution s'explique essentiellement par les transferts reçus par le programme au titre du règlement par avance des dossiers relatifs aux dépenses de sécurité et de souveraineté (3 000 000 000 FCFA reçus).

L'utilisation des crédits du titre 3 du programme coordination du travail gouvernemental se décline par action ainsi qu'il suit :

Action 1 : sur **741 936 475 FCFA** prévus dans la LFR 2021 pour le financement des activités de cette action, **4 205 083 850 FCFA** ont été consommés, soit un taux d'exécution de 567 %. Ces dépenses ont permis de financer :

- les activités relatives à la préparation et au suivi des dossiers du conseil interministériel pour un montant de **21 000 000 FCFA** (séminaire sur la préparation et le suivi des dossiers du Conseil interministériel);
- le fonctionnement régulier de la direction du conseil interministériel : **9 099 535 FCFA** ;
- le fonctionnement courant du Cabinet du Secrétaire Général du Gouvernement pour un montant de **55 802 045 FCFA** ;
- prise en charge des dépenses de souveraineté des membres du Gouvernement: **3 784 698 250 FCFA** ;
- Coordination des activités de suivi de la mise en œuvre des programme et projets prioritaires du Gouvernement (PSGE) : **48 079 600 FCFA** ;
- Fonctionnement réguliers des services du BCPSGE pour un montant de **286 404 420 FCFA**.

Action 2 : Sur **139 822 647 FCFA** prévus dans la LFR 2021, **80%** des crédits ont été consommés, soit un montant de **111 824 590 FCFA**. Ces crédits ont permis les activités suivantes :

- un atelier des cellules de coordination des travaux des publications des codes et des JO pour un montant de **38 000 000 FCFA** ;
- un atelier de formation des agents pour l'insertion des journaux et des codes en ligne pour un montant de **30 200 000 FCFA** ;
- Fonctionnement régulier des services de la Direction Générale des Archives Nationales **43 624 590 FCFA**.

Action 3 : Sur **65 447 938 FCFA** prévus dans la LFR 2021, **52 000 000 FCFA** ont été consommés, soit un taux de **79%**. Ces crédits ont permis de financer :

- les activités de la Commission de réforme Juridique (CRJ) pour un montant de **18 000 000 FCFA**. Les dépenses engagées à cet effet ont porté sur l'acquisition du matériel informatique, des encres, du papier, des imprimantes et autres matériels de bureau ;
- l'atelier de mise à niveau des assistants juridiques à la Direction de la Législation pour un montant de **16 000 000 FCFA**. Cette activité s'organise sous forme d'ateliers, tout au long de l'année, animés par des intervenants extérieurs. Lesdits intervenants reçoivent un appui matériel et financier outre les commodités à mettre en place en vue de préparer un cadre idoine pour le travail ;
- les séminaires de formation sur les techniques de rédaction des textes pour un montant de **16 000 000 FCFA**. Ces séminaires concernent un personnel bien précis, à savoir les experts en légistique (Méthode de rédaction des textes juridiques). Chaque année, la Direction de la Législation s'organise à assurer le renforcement de capacité de ces dits experts à la faveur des missions au sein d'autres administrations publiques et privées. A l'évidence, une telle opération commande la mise à disposition des ressources conséquentes.

TITRE 4 : DEPENSES DE TRANSFERTS

Actions	Crédits de titre 4 prévus dans la LFR		Crédits de titre 4 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
ACTION 1 Animation et suivi du travail gouvernementale	701 355 605	701 355 605	2 392 604 469	2 392 604 469	- 1 691 248 864	- 1 691 248 864
Activité 1: Suivi des projets PSGE	304 044 577	304 044 577	-	-	304 044 577	304 044 577
Activité 2: Frais de mission et de déplacement des membres du Gouvernement	240 311 028	240 311 028	2 164 514 594	2 164 514 594	- 1 924 203 566	- 1 924 203 566
Activité 3: Entretien et Equipement Cabinets ministériels	157000000	157000000	228 089 875	228 089 875	157 000 000	157 000 000
Total des crédits de titre 4	701 355 605	701 355 605	2 392 604 469	2 392 604 469	- 1 691 248 864	- 1 691 248 864

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 4 en faisant sortir les différents types de transferts et de bénéficiaires :

Les crédits du titre 4 consommés qui s'élèvent à **2 392 604 469 FCFA** concernent exclusivement les dépenses de sécurité et de souveraineté des membres du Gouvernement. Ces dépenses s'articulent essentiellement autour de deux (2) grandes natures de dépenses, à savoir : les frais de mission et de déplacement des membres du Gouvernement, l'entretien et l'équipement des cabinets ministériels.

TITRE 5 : DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Le programme n'a pas obtenu les crédits du titre 5 en 2021.

BILAN DES CAP AVEC LES OPERATEURS

Le programme n'a pas d'opérateurs.

PROGRAMME PILOTAGE ET SOUTIEN A LA COORDINATION DE L'ACTION GOUVERNEMENTALE

PRESENTATION DU PROGRAMME

PERIMETRE DU PROGRAMME

Le programme **Pilotage et Soutien à la coordination de l'action gouvernementale** regroupe toutes les fonctions soutien dites support à caractère transverses. Les fonctions à caractère transverse à tous les autres programmes sont : les fonctions financent et comptabilité, gestion des moyens généraux, documentation et archivage, patrimoine immobilier, système d'information, informatique et bureautique, service courrier, gardiennage. Ce programme regroupe les crédits des Cabinets civil et militaire du Premier Ministre et, du Secrétariat Général de la Primature.

Afin d'apporter un appui efficace et multiforme à l'action du Premier Ministre, Chef du Gouvernement dans la mission de coordination de l'action gouvernementale, ce programme est structuré en deux actions :

- Pilotage stratégique du Premier Ministre ;
- Coordination administrative des services de la Primature.

Le programme Pilotage et Soutien à la coordination de l'action gouvernementale est sous la responsabilité du le Secrétaire Général de la Primature.

PRESENTATION DES ACTIONS

ACTION N° 1 : pilotage stratégique de la Primature

Cette action est portée par les Cabinets civil et militaire du Premier Ministre, les Départements sectoriels, les Cellules d'appui et de coordination interministérielle, les Commissions interministérielles. Elle recouvre également les services rattachés au Cabinet Politique du Premier Ministre (Direction du Protocole, Direction de la Communication, Service de l'Intendance).

Les Cabinets civil et militaire assistent le Premier Ministre, respectivement dans la préparation, la mise en œuvre et l'évaluation du Programme d'action du Gouvernement et dans la mise en œuvre de la politique et des questions liées à la défense nationale.

Les Cellules d'appui et de coordination interministérielle, les commissions interministérielles apportent également un appui au Premier Ministre dans l'accomplissement de ses missions de conduite, de coordination et de suivi de la mise en œuvre de l'action gouvernementale.

Afin d'assurer un meilleur pilotage du PSGE d'une part et améliorer la prise en compte et le traitement des problématiques liées à l'économie nationale et aux questions d'intégration régionale d'autre part, il a été créé au sein du Cabinet civil du Premier Ministre, cinq nouveaux départements sectoriels. Certains d'entre eux ont hérité des missions du Conseil d'Analyse Economique et de la Cellule en charge des affaires d'intégration régionale dont la création avait été annoncée dans le précédent PAP. Pour mémoire, le Conseil d'analyse économique devait être une entité distincte du Département des affaires Economiques et financières, avec pour mission d'éclairer, par la confrontation des points de vue et des analyses, les choix du gouvernement en matière économique.

Les questions relatives à la communication politique du Premier Ministre, Chef du Gouvernement sont traitées au sein de cette action.

ACTION N° 2 : coordination administrative des services de la Primature

Le Secrétariat Général de la Primature assure la coordination administrative des Services de la Primature. En effet, à travers la Direction Centrale des Ressources Humaines, il assure, en collaboration avec la Direction Générale de l'Administration de la Fonction Publique (DGAFP), la gestion administrative de tous les agents civils de la Primature.

PRESENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME

Le programme Pilotage et Soutien de la Primature comprend toutes les fonctions transverses devant venir en appui des services de la Primature. Ces fonctions sont aujourd'hui organisées de la même manière à la Primature que dans les Ministères suite à la parution de décrets d'organisation en 2013 érigeant de nouvelles Directions Centrales

(Communication, Ressources Humaines, Documentation et Archivage, Système d'Information, Statistiques, Affaires Juridiques...) afin de :

- renforcer les services fournis aux sectoriels et l'accompagnement prodigué au quotidien ;
- rationaliser certaines activités autrefois effectuées en doublons ;
- spécialiser certaines fonctions sur des compétences plus pointues.

Cette organisation a pour but de développer l'efficacité et l'efficience des Ministères ou de la Primature en l'occurrence.

Aujourd'hui, au Secrétariat Général de la Primature on peut noter le fonctionnement de trois fonctions supports :

- la DCAF installée au Secrétariat Général du Gouvernement fonctionne avec un DCAF nommé officiellement en Conseil des Ministres ;
- la DCSI fonctionne normalement avec des responsables nommés officiellement en Conseil des Ministres ;
- la DCRH fonctionne à 100% avec un DCRH et des chefs de services nommés en Conseil des Ministres.

Il ne reste plus qu'à opérationnaliser la Direction Centrale des Archives et de la Documentation (DCAD).

ENJEUX

- Enjeu 1 : Assurer véritablement, à l'échelle de la Primature, le rôle d'appui dévolu à un Secrétariat Général.
- Enjeu 2 : Coordonner et piloter de manière optimale les services de la Primature.

RAPPEL DES OBJECTIFS STRATEGIQUES

Objectif N°1 : Mettre en œuvre le nouveau mode de gestion des ressources humaines de l'Etat (GRHE)

Objectif N°2 : Mettre en place la DCAD (Décret 0017/PR/MJGSDHRIC du 16 janvier 2013)

Objectif N°3 : Développer un système de gestion spécifique de l'information

Objectif N°4 : Améliorer l'environnement professionnel de la Primature

AVANCEMENT DES OBJECTIFS STRATEGIQUES DANS UNE PERSPECTIVE PLURIANNUELLE

OBJECTIF N°1 : Mettre en œuvre le nouveau mode de gestion des ressources humaines de l'Etat (GRHE)

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel attendu 1 : Mettre en place un organigramme fonctionnel la DCRH de la Primature qui prend appui sur le Décret 0025/PR/MBCPFP du 16 janvier 2013 portant création d'une Direction Centrale des Ressources Humaines
- Résultat annuel attendu 2 : Avoir procédé aux nominations des Responsables de la DCRH
- Résultat annuel attendu 3 : Avoir réalisé un plan de formation des chefs de service nommés aux procédures GRHE
- Résultat annuel attendu 4 : Avoir réalisé à 100% le référentiel des emplois et des compétences (REC/GPEEC)

Résultats annuels atteints

- Résultat annuel N°1 : 0
- Résultat annuel N°2 : les responsables DCRH ont été nommés
- Résultat annuel N°3 : les chefs de services nommés ont été formés aux procédures GRH
- Résultat annuel N°4 : 0

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP	2021 Réalisé	Ecart 2021 (Réalisé - Prévision)	2022 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Organigramme de la DCRH adaptée à la taille de la Primature	%	-	-	100	0	-100	100	100
Responsables DCRH désignés	%	-	-	60	100	-60	60	100
Chefs de service DCRH formés	%	-	-	70	100	-70	70	100
Référentiel des emplois et compétences élaborés	%	60	40	100	0	-100	100	100

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

OBJECTIF N°2 : Mettre en place la DCAD (Décret 0017/PR/MJGSDHRIC du 16 janvier 2013)

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel attendu 1 : avoir procédé aux nominations des Responsables de la DCAD
- Résultat annuel attendu 2 : avoir formé et procédé au renforcement des capacités des agents de la DCAD
- Résultat annuel attendu 3 : avoir aménagé un local pour la DCAD

Résultats annuels atteints

- Résultat annuel attendu 1 : 0
- Résultat annuel attendu 2 : 0
- Résultat annuel attendu 3 : le local de la DCAD est en cours d'aménagement

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP	2021 Réalisé	Ecart 2021 (Réalisé - Prévision)	2022 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Responsables nommés	Nombre	-	-	3	0	-3	2	5
Agents formés aux techniques documentaires	Nombre	-	-	5	0	-5	3	8
Local de la DCAD aménagé (opérationnel)	%	-	-	40	0	-40	30	100

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

OBJECTIF N°3 : Développer un système de gestion spécifique de l'information

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel attendu 1 : avoir formé 50% des agents en bureautique
- Résultat annuel attendu 2 : avoir achevé la numérisation des dossiers des agents

Résultats annuels effectivement atteints

- Résultat 1 : 0
- Résultat 2 : 0

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP	2021 Réalisé	Ecart 2021 (Réalisé - Prévision)	2022 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuell e
Taux d'agents formés en bureautique	%	20	0	40	0	-40	40	100
Taux de numérisation des dossiers des agents	%	-	0	50	0	-50	30	100

Explication du niveau d'atteinte des résultats

Pour la réalisation de cet objectif, il faudra tout d'abord renforcer les différents services en matériels informatiques. Cette opération est en cours. Cet objectif a été reconduit dans la PAP 2022.

OBJECTIF N°4 : Améliorer l'environnement professionnel de la Primature

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel attendu 1 : avoir assaini l'environnement immédiat de travail
- Résultat annuel attendu 2 : avoir renforcé la surveillance des entrées et le contrôle des personnels
- Résultat annuel attendu 3 : avoir réhabilité 5% du bâtiment C du 2 Décembre abritant les Services de la Primature

Résultats annuels atteints

Résultat annuel attendu 1 : 0

Résultat annuel attendu 2 : 0

Résultat annuel attendu 3 : des travaux de réhabilitation des sanitaires ont été effectués.

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP	2021 Réalisé	Ecart 2021 (Réalisé - Prévision)	2022 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Taux d'Agents sensibilisés à la préservation de l'environnement immédiat et aux risques professionnels	%	40	50	40	0	-40	30	100%
Taux d'avancement dans le Système de contrôle biométrique opérationnel	%	-	-	50	0	-50	35	100%
Taux de réhabilitation des Bureaux et de sanitaires	%	-	-	30	30	-30	20	100%

Explication du niveau d'atteinte des résultats

Explication du niveau d'atteinte des résultats

Résultat 1 : 0

Résultat 2 : 0

Résultat 3 : les travaux de réhabilitation des sanitaires ont été effectués.

PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES

RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE

Action et titre	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	AE ouvertes en LFR pour 2021 (a)	AE engagées en LFR pour 2021 (b)	Ecart (a – b)	CP ouverts en LFR pour 2021 (c)	CP consommés en LFR pour 2021 (d)	Ecart (c) – (d)
N°1 Pilotage stratégique de la Primature	2 294 526 769	989 728 559	1 304 798 210	2 294 526 769	989 728 559	1 304 798 210
Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-
Titre 2. Dépenses de personnel	849 364 100	-	849 364 100	849 364 100	-	849 364 100
Titre 3. Dépenses de biens et services	405 207 669	396 261 275	8 946 394	405 207 669	396 261 275	8 946 394
Titre 4. Dépenses de transfert	39 955 000	19 612 911	20 342 089	39 955 000	19 612 911	20 342 089
Titre 5. Dépenses d'investissement	1 000 000 000	573 854 373	426 145 627	1 000 000 000	573 854 373	426 145 627
Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-	-	-
N°2 Action Coordination administrative	3 642 248 731	113 094 057	3 529 154 674	3 642 248 731	113 094 057	3 529 154 674
Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-
Titre 2. Dépenses de personnel	3 397 456 400	-	3 397 456 400	3 397 456 400	-	3 397 456 400
Titre 3. Dépenses de biens et services	244 792 331	113 094 057	131 698 274	244 792 331	113 094 057	131 698 274
Titre 4. Dépenses de transfert	-	-	-	-	-	-
Titre 5. Dépenses d'investissement	-	-	-	-	-	-
Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-	-	-
Total pour le programme	5 936 775 500	1 102 822 616	4 833 952 884	5 936 775 500	1 102 822 616	4 833 952 884
<i>Dont : FDC, ADP (2) et autres ressources attendus</i>						
Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-
Titre 2. Dépenses de personnel	4 246 820 500	-	4 246 820 500	4 246 820 500	-	4 246 820 500
Titre 3. Dépenses de biens et services	650 000 000	509 355 332	140 644 668	650 000 000	509 355 332	140 644 668
Titre 4. Dépenses de transfert	39 955 000	19 612 911	20 342 089	39 955 000	19 612 911	20 342 089
Titre 5. Dépenses d'investissement	1 000 000 000	573 854 373	426 145 627	1 000 000 000	573 854 373	426 145 627

Explication des principaux écarts :

Sur une enveloppe globale de **5 936 775 500 FCFA** inscrite dans la Loi de Finances Rectificative 2021, un montant de **1 012 771 448 FCFA** a été exécuté, soit un taux d'exécution global de 17 %.

- Sur **4 246 820 500 FCFA** inscrits en titre 2 dans la LFR 2021, aucune donnée n'a été recueillie en ce qui concerne le niveau d'exécution, d'où l'écart de **4 246 820 500 FCFA**.
- Les crédits du titre 3 ont été consommés à **78%**, soit un montant de **509 355 332 FCFA** sur **650 000 000 FCFA** inscrits dans la LFR 2021.

L'écart de **140 644 668 FCFA** concerne essentiellement la réserve non levée qui est de **130 000 000 FCFA**.

- Les crédits du titre 4 ont été consommés à **49%**, soit un montant de **19 612 911 FCFA** sur **39 955 000 FCFA** inscrits dans la LFR 2021. L'écart de **20 342 089 FCFA** concerne :
 - la réserve obligatoire non levée (5 993 250 FCFA) ;
 - la non mise à disposition par le ministère en charge du Budget, de la totalité des crédits ouverts (14 348 839 FCFA non mis à disposition).

- Les crédits du titre 5 ont été consommés à **57%**, soit un montant total de **573 854 373 FCFA** sur **1 000 000 000 FCFA** prévus dans la LFR 2021. L'écart de **426 145 627 FCFA** s'explique entre autres par la réserve obligatoire non levée qui s'élève à **160 000 000 FCFA**.

RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DU PROGRAMME

Récapitulation des mouvements entre actions et titres au sein du programme

Pas de mouvements pour ce programme.

Virements

Pas de virements pour ce programme.

Transferts

Tableau récapitulatif des transferts

Programme source du transfert	Programme destinataire du transfert	Titre	Modification du montant d'AE pour le programme	Modification du montant de CP pour le programme
23.780: Dotation pour dépenses accidentelles et imprévisibles	8.360: Pilotage et soutien à la coordination de l'action gouvernementale	Titre 3	183 667 960	183 667 960
Total des Transferts			+183 667 960	+183 667 960
dont Titre 2			-	-
dont Titre 3			+183 667 960	+183 667 960
dont Titre 4			-	-
dont Titre 5			-	-

Explication des impacts de chaque transfert :

Les crédits reçus ont permis de palier le problème de non mise à disposition de la totalité des crédits du Cabinet du Premier Ministre et de financer le fonctionnement de celui-ci.

Annulations

Pas d'annulations pour ce programme.

Reports

Pas de reports pour ce programme.

EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT ET DES OPERATEURS

EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT

Emplois de l'administration	Effectifs au 31 décembre 2019	Effectifs au 31 décembre 2020	Effectifs au 1 ^{er} janvier 2021	Mouvements d'effectifs en 2021			Effectifs au 31.12. 2021
				Sorties	Entrées	Ecart (entrées - sorties)	
Agents hors catégorie	-	-	122	0	0	0	122
Agents de catégorie A			182		0	0	182
Permanents	-	-	182	0	0	0	182
Non permanents			0			0	0
Agents de catégorie B			78			0	78
Permanents	-	-	78	0	0	0	78
Non permanents			0			0	0
Agents de catégorie C			14			0	14
Permanents	-	-	14	0	0	0	14
Non permanents						0	0
Agents sur solde indiciaire (Cat A + B + C)	-	-	274	0	0	0	274
Main d'œuvre non permanente	-	-	92	0	0	0	92
Total pour les emplois de l'administration au niveau du programme	-	-	488	0	0	0	488

Explication des évolutions :

En 2021, l'effectif du programme n'a pas évolué. Ceci résulte essentiellement de la décision gouvernementale de geler les recrutements au niveau de la fonction publique.

Le programme n'a pas d'opérateurs.

ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS ET DES ECARTS DE PERFORMANCE

TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL

	Crédits de titre 2 prévus dans la LFR		Crédits de titre 2 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Masse salariale des emplois de l'administration	4 246 820 500	4 246 820 500	0	0	4 246 820 500	4 246 820 500
Masse salariale des emplois des opérateurs, rémunérés par le programme, inclus dans le plafond d'emplois du ministère						
Total des crédits de titre 2	4 246 820 500	4 246 820 500	0	0	4 246 820 500	4 246 820 500

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 2 :

Les données de l'exécution 2021 fournies par la Direction du Suivi et de la Régulation de l'exécution budgétaire (DSREB) n'ont pas donné des informations sur le niveau d'exécution du titre 2.

TITRE 3 : DEPENSES DE BIENS ET SERVICES

	Crédits de titre 3 prévus dans la LFR		Crédits de titre 3 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
ACTION 1 Pilotage stratégique de la Primature	405 207 669	405 207 669	396 261 275	396 261 275	8 946 394	8 946 394
Gestion courante du Cabinet Civil et militaire du Premier Ministre	405 207 669	405 207 669	396 261 275	396 261 275	8 946 394	8 946 394
ACTION 2 Coordination administrative	244 792 331	244 792 331	113 094 057	113 094 057	131 698 274	131 698 274
Fonctionnement des services	205 625 558	205 625 558	90 475 246	90 475 246	115 150 312	115 150 312
Opérationnalisation des fonctions supports	39 166 773	39 166 773	22 618 811	22 618 811	16 547 962	16 547 962
Total des crédits de titre 3	650 000 000	650 000 000	509 355 332	509 355 332	140 644 668	140 644 668

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 3 en faisant ressortir les activités et les opérations

De façon globale, les crédits du titre 3 (biens et service) prévus dans la Loi de Finances Rectificative (LFR) 2021 ont été consommés à **78 %**, soit un montant de **509 355 332 FCFA** sur **650 000 000 FCFA** inscrits dans la LFR 2021. L'écart de 140 644 668 concerne essentiellement la réserve non levée qui est de **130 000 000 FCFA**

L'utilisation des crédits du titre 3 du programme se décline par action ainsi qu'il suit :

Action 1 : Le montant de **396 261 275 FCFA** consommé au niveau de l'action 1 a permis de financer le fonctionnement courant du Cabinet Civil et Militaire du Premier Ministre (341 716 170 FCFA) y compris l'intendance du Premier Ministre (37 481 709 FCFA) et les Cabinets des anciens Premiers Ministres (17 063 396 FCFA).

Action 2 : Les crédits de cette action couvrent les besoins du Secrétariat Général de la Primature et des fonctions supports. Sur **244 792 331 FCFA** alloués, **113 094 057 FCFA** ont été mis à disposition. Ces crédits ont permis de financer :

- le fonctionnement régulier du Secrétariat Général de la Primature pour **90 475 246 FCFA**, dont **83 238 479 FCFA** ont été consommés, notamment pour l'entretien et la réparation des équipements du bâtiment les services de la Primature (Ascenseurs, groupe électrogène, climatiseurs, supprimeur, autres pannes diverses) à hauteur de **62 338 479 FCFA**, l'achat de fournitures de bureaux et informatiques diverses (**6 500 000 FCFA**), pour l'achat de produits d'hygiène et d'entretien (**7 500 000 FCFA**), le paiement des services de presse et postal (**2 700 000**), les dépenses en carburant et autres fournitures spécifiques (**4 200 000 FCFA**).
- le fonctionnement des fonctions supports : sur **22 618 811 FCFA** mis à disposition, **22 561 159 FCFA** ont été consommés, notamment pour l'achat : des fournitures de bureaux diverses (**9 088 506 FCFA**), des fournitures informatiques (**7 861 219 FCFA**), du carburant (**3 553 434 FCFA**), des produits de nettoyage (**1 558 000**) et d'un fauteuil (**500 000 FCFA**).

TITRE 4 : DEPENSES DE TRANSFERTS

Actions	Crédits de titre 4 prévus dans la LFR		Crédits de titre 4 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
N°1 Pilotage stratégique de la Primature	39 955 000	39 955 000	19 612 911	19 612 911	20 342 089	20 342 089
Activité 1 :	39 955 000	39 955 000	19 612 911	19 612 911	20 342 089	20 342 089
Total des crédits de titre 4	39 955 000	39 955 000	19 612 911	19 612 911	20 342 089	20 342 089

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 4 en faisant sortir les différents types de transferts et de bénéficiaires :

Ces crédits ont été consommés dans le cadre des activités du Cabinet du Premier Ministre.

TITRE 5 : DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Actions	Crédits de titre 5 prévus dans LFR		Crédits de titre 5 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE consommées	CP consommées	AE	CP
ACTION 1 Pilotage stratégique de la Primature	1 000 000 000	1 000 000 000	573 854 373	573 854 373	426 145 627	426 145 627
8.360.A1.K6:Projet: travaux de réhabilitation du bâtiment de la primature	300 000 000	300 000 000	77 554 373	77 554 373	222 445 627	222 445 627
8.360.A1.K7:Projet : Equipement roulant de la Primature	700 000 000	700 000 000	496 300 000	496 300 000	203 700 000	203 700 000
Total des crédits de titre 5	1 000 000 000	1 000 000 000	573 854 373	573 854 373	426 145 627	426 145 627

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 5 en faisant sortir les différents projets de développement et d'équipement :

Les crédits du titre 5 ont permis de financer :

- les travaux de réhabilitation de bureaux Bâtiment de la Primature pour **77 554 373 FCFA** (travaux : 72 554 373 FCFA, études 5 000 000 FCFA) ;
- l'équipement roulant de la Primature pour **496 300 000 FCFA** (achats de véhicules).

PROGRAMME PILOTAGE ET SOUTIEN A LA POLITIQUE DES RELATIONS AVEC LES INSTITUTIONS CONSTITUTIONNELLES

BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME

PRESENTATION DU PROGRAMME

PERIMETRE DU PROGRAMME

Le programme « **pilotage et soutien à la politique des relations avec les Institutions Constitutionnelles** » recouvre tous les moyens nécessaires au fonctionnement optimal du Ministère des Relations avec les institutions constitutionnelles. Il englobe toutes les fonctions « support » à caractère transversal mises en œuvre par l'ensemble des services d'appui.

Ce programme ne couvre pas toute la phase d'élaboration ou celle d'exécution des activités liées à la politique des Relations avec les institutions constitutionnelles qui relève de la compétence de la Direction Générale des Relations avec les institutions constitutionnelles (DGRIC). Il concerne le pilotage des politiques ainsi que la gestion de tous les services concourant à la bonne marche de l'Administration.

Le programme « **pilotage et soutien à la politique des relations avec les Institutions Constitutionnelles** » est conjointement piloté par le Cabinet du Ministre et le Secrétariat Général du Ministère des Relations avec les institutions constitutionnelles. **Le Responsable de programme est le Secrétaire Général dudit Ministère.**

Les fonctions qui forment le programme Soutien regroupent l'ensemble des activités transversales indispensables au fonctionnement des services opérationnels. Elles comprennent :

- L'administration financière et la comptabilité : C'est la Direction Centrale des Affaires Financières (DCAF) qui est responsable de l'aspect finance et comptabilité au sein du Ministère. Elle gère tous les crédits d'investissement et depuis sa mise en place en 2010, elle apporte une assistance technique aux gestionnaires de crédits afin de mieux s'approprier les exigences en matière budgétaire ;
- La gestion des Ressources Humaines : relève de la compétence de la Direction des Ressources Humaines (DCRH) qui exerce deux grandes catégories d'activités : l'administration du personnel (gestion des congés, des absences, l'aspect social etc.), et le développement des Ressources Humaines qui permet de disposer d'un personnel compétent (recrutement, gestion des compétences, gestion des carrières, etc.) ;
- Le patrimoine immobilier : il est géré par la DCAF. Il comprend la construction, la réhabilitation et le réaménagement des bâtiments. Il englobe également le gros entretien et la maintenance des équipements ;
- Les moyens généraux : ils sont gérés en partie par le Secrétariat Général (gestion des fluides, de l'accueil). Pour le reste (équipements, fournitures, etc.), il revient à chaque service de gérer son matériel ;
- Les Systèmes d'informations, l'Informatique-Bureautique : la Direction Centrale des systèmes d'Information (DCSI) en est responsable. Celle-ci intervient dans l'aspect matériel, car elle sert de conseil dans l'acquisition du matériel informatique et assure la maintenance des outils informatiques et des appareils de reprographie ;
- Les missions de la DCSI couvrent également l'aspect développement, car elle est chargée de récolter, traiter, stocker et diffuser l'information issue du Ministère. En outre, elle tend aussi à développer les outils nécessaires à l'exécution des tâches ;
- Les Services intérieurs : les services intérieurs sont essentiellement gérés par le Secrétariat Général et recouvrent une série de services : le gardiennage, la prévention sécurité, l'entretien des locaux ;
- La production de données statistiques (externes et internes) : elle relève de la Direction des statistiques. Ce service a pour missions, entre autres, de collecter, compiler, traiter les informations et de mettre les données analysées à la disposition des usagers, notamment les administrations, les opérateurs économiques, les ONG et les particuliers par les moyens de communications usuels ;
- La communication : cette fonction est gérée par un service communication au sein du secrétariat général. Le service communication est une fonction d'appui essentielle au sein du Ministère. Elle est à la fois interne et externe. Toutefois, la communication extérieure du Ministère se fait sous l'autorité du cabinet via le conseiller en communication du ministre ;
- Le pilotage global des politiques : mené par le Cabinet du Ministre, il vise non seulement la mise en œuvre d'une stratégie à travers la mobilisation des ressources humaines, mais également le suivi des politiques publiques menées au sein des programmes du Ministère.

Au sein du Cabinet du Ministre cette fonction recouvre les actions suivantes :

- l'examen des dossiers ;
- la validation des projets et des politiques ;
- l'orientation et/ou la reformulation desdits projets et politiques ;
- le suivi-évaluation.

Au sein du Secrétariat Général, il s'agit de coordonner et contrôler les activités des différents services du Ministère.

Le programme « **pilotage et soutien à la politique des relations avec les Institutions Constitutionnelles** » est en cohérence avec le programme « Relations avec les institutions constitutionnelles ».

PRESENTATION DES ACTIONS

Le programme Soutien recouvre deux actions : le pilotage de la stratégie ministérielle et la coordination administrative.

ACTION N° 1 : pilotage de la stratégie ministérielle

L'action « Pilotage de la stratégie ministérielle » est pilotée par le Ministre avec l'appui de son Cabinet technique et l'Inspection Générale des Services. L'objectif du pilotage de la stratégie ministérielle vise sur le court terme :

- l'efficacité de l'action publique ;
- la lisibilité des politiques budgétaires ;
- la recherche de l'efficacité accrue des dépenses ;
- la transparence des documents budgétaires.

De manière générale, le pilotage de la stratégie ministérielle exige :

- l'orientation générale de la gestion du Ministère pour les politiques communes (politiques indemnitaire, de formation, d'achat, etc.) ;
- l'orientation et/ou les reformulations et la validation des projets et programmes ;
- l'examen et l'adoption des dossiers soumis aux réunions de coordination ministérielles, aux comités techniques interministériels sectoriels et aux conseils présidentiels sectoriels ;
- la mise en place du mécanisme de suivi-évaluation nécessaire, afin de s'assurer du contrôle continu, de l'évaluation, de l'utilisation efficace des ressources des différents programmes et projets, de la responsabilisation, de la transparence et de l'intégrité ;
- faciliter les revues et contrôles périodiques sur place des documents financiers par le contrôleur budgétaire (Ministère du Budget) ainsi que le suivi programmatique des activités par le Directeur Central des Affaires Financières.

ACTION N° 2 : coordination administrative

L'action « coordination administrative » est mise en œuvre par le Secrétariat Général. Cette action couvre toutes les activités qui concourent à celles du programme de politique publique, en lui fournissant un soutien ou un encadrement. Elles répondent à des politiques communes, transversales. Il s'agit des Finances, des Ressources Humaines, du Patrimoine immobilier, des Moyens généraux, des Services intérieurs, des Statistiques, de la Communication, du Service juridique, des Systèmes d'information.

Pour mener à bien ses missions, le Secrétariat Général s'appuie actuellement sur trois directions, à savoir :

- la Direction Centrale des Affaires financières
- la Direction Centrale des Ressources Humaines ;
- la Direction Centrale des Systèmes d'Information.

Cependant, pour faire face à un besoin constant de performance, le Gouvernement, réuni en Conseil des Ministres le 21 février 2013, a adopté plusieurs projets de décret portant cadre organique des Ministères. Ces textes ont pour objet l'harmonisation de certaines structures et la pérennisation de celles-ci au sein des départements ministériels. Ainsi ont été créées plusieurs Directions Centrales qui viendront dorénavant, à l'instar de celles qui existent déjà, appuyer l'action du Secrétariat Général. Il s'agit de :

- la Direction Centrale des Affaires Juridiques ;
- la Direction Centrale de la Communication ;
- la Direction Centrale des Archives et de la Documentation ;
- le Service Central du Courrier.

Le **programme Pilotage et Soutien** comprend toutes les fonctions transverses devant venir en appui aux Directions Générales sectorielles. Ces fonctions sont aujourd'hui organisées de la même manière dans tous les Ministères suite à la parution de nouveaux décrets d'organisation en 2013 érigeant de nouvelles Directions Centrales (Communication, Ressources Humaines, Documentation et Archivage, Système d'Information, Statistiques, Affaires Juridiques...) afin de renforcer les services fournis aux sectoriels et l'accompagnement assuré au quotidien, de rationaliser certaines activités autrefois effectuées en doublons, de spécialiser certaines fonctions sur des compétences plus pointues, et par là développer l'efficacité et l'efficience du Ministère.

Ces nouvelles fonctions, ayant été créées très récemment, ne sont pas encore opérationnelles : les agents ne sont pas nommés, les conditions d'accueil et de travail de ces agents ne sont souvent pas assurées, les feuilles de route ne sont pas encore définies. Cependant, les décrets précisent clairement les attributions de chaque direction et service, ce qui facilitera la mise en place réelle de ces fonctions et la déclinaison des missions permanentes en plans de travail opérationnels.

Les années à venir seront donc des années de construction et de mise en place de ces fonctions nouvelles. L'année 2018 sera une année de transition entre l'ancienne organisation avec des services qui parfois portent telle ou telle fonction, y compris au sein de directions générales et la nouvelle organisation avec les directions centrales.

Les difficultés rencontrées et défis à relever aujourd'hui par le programme Pilotage et Soutien sont donc de plusieurs ordres :

D'ordre général pour l'ensemble du programme :

- l'absence ou l'insuffisance de personnel formé dans le champ de compétences de la fonction parfois (par exemple en matière de communication ou d'affaires juridiques) ;
- des agents qui parfois sont sous-exploités pour des raisons d'inadéquation en termes de compétences ou d'insuffisance notable de moyens et outils de travail ;
- le manque et parfois l'absence totale de collaboration avec les agents bénéficiaires que sont les agents sectoriels : absence d'analyse systématique des besoins notamment, absence d'enquêtes de satisfaction, manques d'échanges au quotidien) ;
- un manque de données sur l'existant (notamment sur le patrimoine du ministère, les équipements, les agents...) ;
- l'absence de cadre de collaboration entre les différentes fonctions du programme Pilotage et Soutien et donc une « équipe » à construire.

En ce qui concerne certains domaines spécifiques d'appui :

- une transition à opérer entre gestion administrative du personnel et gestion des ressources humaines : évaluation des besoins en compétences afin de pouvoir développer des plans de formation, effectuer des redéploiements et optimiser le suivi de carrière, déclinaison de politiques de GRH et anticipation des évolutions des métiers, etc. ;
- de grands chantiers à lancer de redéfinition, formalisation, diffusion et contrôle des procédures transverses afin d'améliorer le fonctionnement interne ;
- un mode de pilotage et de coordination des différentes administrations qui n'est pas suffisamment formalisé et donc moins fonctionnel qu'il pourrait l'être (absence de procédures d'élaboration des rapports d'activité, difficultés à organiser à l'avance les réunions d'échanges et à réunir les personnes invitées, absence d'outils de suivi et de pilotage de l'activité) ;
- une fonction communication interne qui n'est pas encore organisée au sein du Ministère et donc faite de manière informelle ;
- l'absence d'état des lieux exhaustif du patrimoine du Ministère ;
- l'absence de politique de centralisation des achats et de gestion optimale des moyens généraux ;
- une relation entre chaque fonction Soutien, en particulier la DCAF qui est une émanation du Ministère du Budget, et les agents du Ministère à renforcer pour accompagner efficacement les sectoriels dans la conduite de leurs missions ;
- l'absence d'un véritable système de gestion de l'information (aussi bien sur le plan de la Documentation et des Archives que sur le plan du Système d'Information) ;
- le passage d'une communication politique assurée par le Conseiller du Ministre à une communication plus large, institutionnelle, portée par la Direction Centrale de la Communication ;
- afin de réussir cette véritable transformation, le programme devra développer en premier lieu l'expertise de ses agents et lancer un certain nombre de chantiers, en fonction des priorités identifiées, à conduire en mode projet.

Les principaux enjeux sont :

- assurer une gouvernance proactive et efficace de l'administration du ministère ;
- faire des fonctions support des acteurs déterminants de la modernisation de l'administration du ministère ;
- développer la performance globale et au niveau de chaque fonction soutien.

LISTE DES OBJECTIFS STRATEGIQUES AVEC LE(S) RESULTAT(S) ANNUEL(S) ATTENDU(S)

OBJECTIF N°1 : D'ici à 2023, *Optimiser le fonctionnement des fonctions supports*

- Résultat annuel attendu 1 : renforcer les capacités opérationnelles en RH.
- Résultat annuel attendu 2 : disposer d'un système d'information, modernisé et organisé au sein du Ministère.
- Résultat annuel attendu 3 : assainir et garantir un environnement de travail sain au personnel pour répondre aux normes internationales face à la Covid 19.

OBJECTIF N°2 : D'ici à 2023 *Définir et mettre en œuvre un système efficace de pilotage.*

- Résultat annuel attendu 1 : garantir un pilotage efficace et dynamique de l'administration du ministère.
- Résultat annuel attendu 2 : avoir élaboré trois manuels de procédures internes et garantir leur application.

OBJECTIF STRATEGIQUE N°1 : D'ici à 2023, optimiser le fonctionnement des fonctions supports

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel attendu 1 : renforcer les capacités opérationnelles en RH.
- Résultat annuel attendu 2 : disposer d'un système d'information, modernisé et organisé au sein du Ministère.
- Résultat annuel attendu 3 : assainir et garantir un environnement de travail sain au personnel pour répondre aux normes internationales face à la Covid 19.

Résultats annuels atteints

- Résultat annuel N°1 : non atteint
- Résultat annuel N°2 : non atteint
- Résultat annuel N°3 : atteint

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP	2021 Réalisé	Ecart 2021 (Réalisé - Prévision)	2022 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Nombre d'outils GRH mis en place au sein du ministère	Nombre	-	0	7	0	-7	NC	NC
Nombre d'agents/managers formés à la BOP	Nombre	-	ND	ND	ND	ND	5	5
Taux de mise en œuvre du SI du ministère	Taux	-	ND	50%	0	-50%	30%	100
Nombre de services identifiés	Nombre	-	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Nombre d'agents affectés par espace de travail	Nombre	-	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Taux de mise en œuvre des normes	Taux	-	ND	50%	100%	+50%	100%	100%

Source des données : DCRH et DCSI

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

- Le premier résultat annuel n'a pas été atteint pour cause de la pandémie de la Covid 19.
- Le deuxième résultat n'a pas été atteint parce que les dotations d'investissement ont été supprimées dans la LFR.
- Le troisième résultat annuel attendu a été totalement atteint : distribution des kits, désinfection des bureaux et achat du matériel de distanciation.

OBJECTIF STRATEGIQUE N°2 : D'ici à 2023, Définir et mettre en œuvre un système efficace de pilotage

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel attendu 1 : avoir élaboré trois manuels de procédures internes et garantir leur application.
- Résultat annuel attendu 2 : garantir un pilotage efficace et dynamique de l'administration du ministère.

Résultats annuels atteints

- Résultat annuel N°1 : partiellement atteint.
- Résultat annuel N°2 : partiellement atteint.

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP	2021 Réalisé	Ecart 2021 (Réalisé - Prévision)	2022 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Nombre de manuels de procédures formalisés et partagés	Nombre	2	1	3	1	-2	3	3
Nombre de revues des objectifs organisés au sein du ministère	Nombre	-	0	2	0	-2	3	4

Source des données : DCRH et DCAF

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

- Le résultat annuel N°1 a été partiellement atteint : un manuel sur trois a été produit ;
- Le résultat annuel N° 2 a été également partiellement atteint car il était difficile de regrouper les agents pour des séances de travail, pour cause de la covid 19.

PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES

RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE

Action et titre	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	AE ouvertes en LFR pour 2021 (a)	AE engagées en LFR pour 2021 (b)	Ecart (a – b)	CP ouverts en LFR pour 2021 (c)	CP consommés en LFR pour 2021 (d)	Ecart (c) – (d)
8.374.1: Pilotage de la stratégie ministérielle	93 181 191	50 000 000	43 181 191	93 181 191	50 000 000	43 181 191
Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-
Titre 2. Dépenses de personnel	28 181 191	-	28 181 191	28 181 191	-	28 181 191
Titre 3. Dépenses de biens et services	65 000 000	50 000 000	15 000 000	65 000 000	50 000 000	15 000 000
Titre 4. Dépenses de transfert	-	-	-	-	-	-
Titre 5. Dépenses d'investissement	-	-	-	-	-	-
Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-	-	-
8.374.2: Coordination administrative	1 662 877 589	119 240 000	1 543 637 589	1 662 877 589	119 240 000	1 543 637 589
Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-
Titre 2. Dépenses de personnel	1 511 877 589	-	1 511 877 589	1 511 877 589	-	1 511 877 589
Titre 3. Dépenses de biens et services	151 000 000	119 240 000	31 760 000	151 000 000	119 240 000	31 760 000
Titre 4. Dépenses de transfert	-	-	-	-	-	-
Titre 5. Dépenses d'investissement	-	-	-	-	-	-
Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-	-	-
Total pour le programme	1 756 058 780	169 240 000	1 586 818 780	1 756 058 780	169 240 000	1 586 818 780
Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-
Titre 2. Dépenses de personnel	1 540 058 780	-	1 540 058 780	1 540 058 780	-	1 540 058 780
Titre 3. Dépenses de biens et services	216 000 000	169 240 000	46 760 000	216 000 000	169 240 000	46 760 000
Titre 4. Dépenses de transfert	-	-	-	-	-	-
Titre 5. Dépenses d'investissement	-	-	-	-	-	-
Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-	-	-

Explication des principaux écarts :

Pour un budget global de **216 000 000 FCFA (titre 3)**, les crédits du programme ont été exécutés à hauteur de 169 240 000 FCFA, soit un taux d'exécution de **78,35%**.

RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DU PROGRAMME

Aucun mouvement de crédits ne s'est effectué dans ce programme.

Reports

Tableau récapitulatif des reports (titre 5)

Le programme Pilotage et soutien aux relations avec le Parlement n'a pas bénéficié de dotation en investissement, d'où l'absence de report à nouveau.

EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT ET DES OPERATEURS

EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT

Emplois de l'administration	Effectifs au 31 décembre 2019	Effectifs au 31 décembre 2020	Effectifs au 1 ^{er} janvier 2021	Mouvements d'effectifs en 2021			Effectifs au 31.12. 2021
				Sorties	Entrées	Ecart (entrées - sorties)	
Agents hors catégorie	0	0	0	0	0	0	0
Agents de catégorie A	11	10	12	0	3	3	15
Permanents	11	10	12	0	3	3	15
Non permanents	0	0	0	0	0	0	0
Agents de catégorie B	4	6	13	0	2	2	15
Permanents	4	6	13	0	2	2	15
Non permanents	0	0	0	0	0	0	0
Agents de catégorie C	2	2	3	0	0	0	3
Permanents	2	2	3	0	0	0	3
Non permanents	0	0	0	0	0	0	0
Agents sur solde indiciaire (Cat A + B + C)	17	18	28	0	5	5	33
Main d'œuvre non permanente	7	9	6	0	0	0	6
Total pour les emplois de l'administration au niveau du programme	24	27	34	0	5	5	39

Explication des évolutions :

A mi-parcours de l'année 2021, plusieurs dossiers en instance d'intégration à la Fonction Publique pour le compte de notre département ont abouti. Ainsi, le Ministère a accueilli onze (11) nouvelles recrues, réparties ensuite au sein des unités administratives dont :

- une (1) au Secrétariat Général ;
- trois (3) à la Direction centrale des Affaires Financières.

Par ailleurs, la Directrice des Affaires Financières a pris son service au cours de la même année, d'où une augmentation de cinq (5) agents pour l'ensemble du Ministère.

Le programme Pilotage et soutien aux relations avec le Parlement n'a pas d'opérateurs. La tutelle qu'il exerce sur les Autorités Administratives Indépendantes est purement administrative.

ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS ET DES ECARTS DE PERFORMANCE

TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL

	Crédits de titre 2 prévus dans la LFR		Crédits de titre 2 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Masse salariale des emplois de l'administration	1 540 058 780	1 540 058 780	1 540 058 780	1 540 058 780	-	-
Masse salariale des emplois des opérateurs, rémunérés par le programme, inclus dans le plafond d'emplois du ministère	-	-	-	-	-	-
Total des crédits de titre 2	1 540 058 780	1 540 058 780	1 540 058 780	1 540 058 780	-	-

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 2 :

TITRE 3 : DEPENSES DE BIENS ET SERVICES

	Crédits de titre 3 prévus dans la LFR		Crédits de titre 3 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
ACTION 1 : Pilotage et stratégie ministérielle	65 000 000	65 000 000	50 000 000	50 000 000	15 000 000	15 000 000
ACTION 2 : Coordination administrative	151 000 000	151 000 000	119 240 000	119 240 000	31 760 000	31 760 000
Activités 1 : Atelier de sensibilisation sur la mise en place des mesures d'hygiène au niveau de l'administration ainsi que l'impact social lié à cette pandémie	-	-	27 000 000	27 000 000	-	-
Activités 2 : suivi et évaluation des activités au sein des Institutions Constitutionnelles	-	-	25 000 000	25 000 000	-	-
Activité 3 : Travaux de réflexion sur l'élaboration des manuels des fonctions supports	-	-	38 000 000	38 000 000	-	-
Activité 4 : Atelier de renforcement des capacités opérationnelles en RH.	-	-	9 240 000	9 240 000	-	-
Activité 5 : Atelier de renforcement des capacités en RH et en bureautique	-	-	20 000 000	20 000 000	-	-
Total des crédits de titre 3	216 000 000	216 000 000	169 240 000	169 240 000	46 760 000	46 760 000

Sur un budget global de **216 000 000 FCFA** (titre 3), les crédits du programme ont été exécutés à hauteur de **169 240 000 FCFA**, soit un taux d'exécution de 78,35%.

TITRE 4 : DEPENSES DE TRANSFERTS

Le programme n'a pas de dépenses de transfert.

TITRE 5 : DEPENSES D'INVESTISSEMENT

La dotation en équipement du programme Pilotage et soutien a été supprimée dans la loi de finances rectificative.

Le programme n'a pas d'opérateurs.

PROGRAMME RELATIONS AVEC LES INSTITUTIONS CONSTITUTIONNELLES

BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME

PRESENTATION DU PROGRAMME

PERIMETRE DU PROGRAMME

Le programme Relations avec les Institutions Constitutionnelles englobe les activités de suivi, de coordination et de respect des relations institutionnelles. Cette politique publique est mise en œuvre par la Direction Générale des Relations avec les Institutions Constitutionnelles et la Direction Générale des Relations avec les Institutions Constitutionnelles Non Parlementaires.

Ces directions ont pour mission de mettre en œuvre la politique du Gouvernement, d'une part, en matière de relations avec le Parlement et, d'autre part, en matière de relations avec les Institutions Constitutionnelles Non Parlementaires. En d'autres termes, il s'agit d'œuvrer au renforcement des relations entre le Gouvernement via son administration, et les Institutions Constitutionnelles en veillant au respect de l'application des procédures d'élaboration, d'adoption, de promulgation et de publication des textes législatifs et réglementaires.

La veille et l'accompagnement effectués par le programme s'arrêtent à l'ensemble des activités qui concourent à la transmission des projets de textes aux autres institutions conformément aux procédures en vigueur.

La particularité du présent programme est qu'il constitue un instrument de veille et d'accompagnement du Gouvernement et des Institutions Constitutionnelles, tout en étant l'interface entre l'Exécutif et les autres pouvoirs (Législatif et Judiciaire).

Le dispositif législatif et réglementaire dans lequel le programme est mis en œuvre est constitué notamment du :

- Droit positif Gabonais ;
- Décret n°1392/PR/MRPICIRDHN du 06 décembre 2011, portant attributions et organisation du Ministère des Relations avec le Parlement, les Institutions Constitutionnelles, de l'Intégration Régionale chargé des Droits de l'Homme et du Népado ;
- Décret n°0329/PR/MJGSDHRCPPG du 28 février 2013, portant attributions et organisation du Ministère de la Justice, Garde des Sceaux, des Droits Humains et des Relations avec les Institutions Constitutionnelles, Porte-parole du Gouvernement ;
- Décret n°0937/PR/MESRITRIC du 06 octobre 2000, réglementant les procédures d'élaboration, d'adoption, de promulgation et de publication des textes législatifs et réglementaires ;
- Décret n° 0255/PR/MCRIC du 28 avril 2015, portant création et organisation de la Direction Générale des Relations avec le Parlement ;
- Décret n° 0256/PR/MCRIC du 28 avril 2015, portant création et organisation de la Direction Générale des Relations avec les Institutions Constitutionnelles Non Parlementaires.
- Programmes, opérateurs et partenaires avec lesquels le programme doit être en cohérence :
- Programme « pilotage et soutien à la coordination de l'Action Gouvernementale » dans le cadre des politiques publiques de la mission interministérielle ;
- Programme « pilotage et soutien aux relations avec le Parlement et les Institutions Constitutionnelles non parlementaires » dans la promotion, l'appui et l'accompagnement du programme ;
- Le Secrétariat Général du Gouvernement, le Conseil d'Etat et les administrations sectorielles dans le domaine de l'élaboration des projets de textes législatifs ;
- L'Assemblée Nationale et le Sénat ainsi que les autres Institutions Constitutionnelles dans le domaine des relations interinstitutionnelles ainsi que d'élaboration des projets de textes législatifs et réglementaires.

Le présent programme, bien que partie intégrante de la mission Pilotage et Coordination de l'Action Gouvernementale avec la Primature, ne s'implique pas dans les activités du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, ni dans celles relatives à la coordination du travail gouvernemental qui sont portées plutôt par le Secrétariat Général du Gouvernement (SGG), dont les actions liées à un pan spécifique de celles de la Primature, n'intègrent pas ledit programme.

Le responsable de programme (RPROG) du présent programme est Apollinaire IBAMBA, Directeur Général des Relations avec le Parlement.

Les services composant ledit programme sont ceux de la Direction Générale des Relations avec les Institutions constitutionnelles et la Direction Générale des Relations avec les Institutions Constitutionnelles Non Parlementaires et les Autorités Administratives Indépendantes.

PRESENTATION DES ACTIONS

Le Programme Relations avec les Institutions Constitutionnelles est structuré en deux actions :

Relations avec le Parlement.

Relations avec les Institutions Constitutionnelles Non Parlementaires.

ACTION N° 1 Relations avec le Parlement

Cette action recouvre les activités impliquant l'ensemble des intervenants dans la procédure législative, notamment : le Secrétariat Général du Gouvernement, les Départements ministériels et les deux chambres du Parlement. Pour cela, les services mobilisés sont les services d'appui et centraux de la Direction Générale des Relations avec les Institutions Constitutionnelles.

ACTION N° 2 : Relations avec les Institutions Constitutionnelles Non Parlementaires

L'action n° 2 permet d'accompagner les Institutions Constitutionnelles Non Parlementaires dans l'élaboration de leurs textes de lois. Pour ce faire, les services mobilisés sont les services d'appui et centraux de la Direction Générale des Relations avec les Institutions Constitutionnelles.

PRESENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME

Le Plan Stratégique Gabon Emergent (PSGE) indique, en son axe 1 consacré à la consolidation de l'Etat, la volonté politique de faire du Gabon un Etat moderne.

Cela a pour préalable, l'élaboration des normes juridiques dans le strict respect de la procédure en vigueur et qui implique chacune des Institutions de la République.

Pour ce faire, l'administration du champ du programme a pour objectif principal d'assurer, pour le Gouvernement, le suivi de la mise en œuvre des politiques publiques des Relations avec le Parlement et les autres Institutions Constitutionnelles.

La mise en œuvre de ce programme permettra à l'ensemble des usagers, constitués exclusivement d'Institutions Constitutionnelles et des autres administrations, de disposer d'une meilleure connaissance des modalités de fonctionnement de chacune de toutes ces structures étatiques. Dans cette perspective, la production d'un manuel de procédures d'élaboration des textes législatifs et réglementaires témoigne des efforts menés en vue de l'atteinte des objectifs.

Il faut néanmoins souligner l'absence de Document Cadre formalisant la stratégie gouvernementale en matière des relations avec le parlement et les institutions constitutionnelles.

Toutefois, il faut relever que le cadre juridique des services qui ont la charge de piloter le programme relations avec le parlement et les institutions constitutionnelles non parlementaires a, depuis le 28 avril 2015, connu une évolution par la création de deux (2) Directions Générales distinctes :

- Direction Générale des Relations avec le Parlement (**décret n° 0255/PR/MCRIC**) ;

Il s'agit là de mettre un cadre juridique adapté aux ambitions clairement exprimées par les plus hautes autorités. Ces services, concentrés uniquement à Libreville, enregistrent plusieurs postes de responsabilité et d'encadrement vacants. La question des ressources humaines pour une administration de cette envergure requiert une attention particulière par, préalablement, une politique de renforcement des capacités des agents en postes et ensuite, les recrutements externes.

A cela s'ajoute la problématique des structures : locaux vétustes et étroits sans équipements appropriés (mobilier, matériels informatiques et roulants), l'inexistence d'équipements de nouvelles technologies de l'information et de la communication-**NTIC**.

Comme leviers d'action pour améliorer la performance du programme, le RPROG dispose du budget de l'Etat (**volet fonctionnement**) et des agents publics.

ENJEUX

- Enjeu 1 : améliorer les relations entre le Gouvernement et le Parlement.
- Enjeu 2 : meilleur accompagnement des Institutions Constitutionnelles Non Parlementaires

LISTE DES OBJECTIFS STRATEGIQUES AVEC LE(S) RESULTAT(S) ANNUEL(S) ATTENDU(S)

OBJECTIF N°1 : D'ici à 2023, simplifier les procédures d'élaboration, d'adoption, de promulgation et de publication des textes législatifs et réglementaires contenues dans le décret n° 000937/ PR/ MESRITRIC du 06 août 2001.

- Résultat annuel attendu 1 : avoir simplifié 50% des procédures d'élaboration, d'adoption, de promulgation et de publication des textes législatifs et règlementaires.

OBJECTIF N°2 : D'ici à 2023, assurer la formation sur les relations entre le gouvernement et les institutions constitutionnelles dans les grandes écoles (ENA et EPCA).

- Résultat annuel attendu 1 : avoir fait adopter à l'Ecole Nationale d'Administration le module sur les relations entre le Gouvernement et les Institutions Constitutionnelles Non Parlementaires ;
- Résultat annuel attendu 2 : avoir fait adopter à l'Ecole de Préparation aux Carrières Administratives le module sur les relations entre le Gouvernement et les Institutions Constitutionnelles.

OBJECTIF N°3 : D'ici à 2023, réorganisation du Conseil National de la Démocratie.

- Résultat annuel attendu : redéfinir le statut juridique du Conseil National de la Démocratie (CND)

OBJECTIF N°4 : D'ici à 2023, organisation de la semaine Nationale des Institutions

- Résultat annuel attendu : vulgarisation et sensibilisation des Institutions.

OBJECTIF N°5 : D'ici à 2023, faire des campagnes de vulgarisation des missions des Autorités Administratives Indépendantes ;

- Résultat annuel attendu : Mieux faire connaître les missions des Autorités Administratives Indépendantes en milieu universitaire et scolaire.

OBJECTIF N°6 : D'ici à 2023, acquisition d'un logiciel de gestion des textes législatifs et réglementaires en collaboration avec le Secrétariat Général du Gouvernement, le Parlement, les Institutions Constitutionnelles et les Autorités Administratives Indépendantes.

- Résultat annuel attendu 1 : accès rapide à l'information
- Résultat annuel attendu 2 : minimisation des coûts relatifs à l'accès à l'information

OBJECTIF N°1 : D'ici à 2023, simplifier les procédures d'élaboration, d'adoption, de promulgation et de publication des textes législatifs et réglementaires contenues dans le décret n° 000937/ PR/ MESRITRIC du 06 août 2001.

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel N°1 : avoir simplifié 90% des procédures d'élaboration, d'adoption, de promulgation et de publication des textes législatifs et réglementaires.

Résultats annuels atteints

- Résultat annuel °1 : atteint

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP	2021 Réalisé	Ecart 2021 (Réalisé - Prévision)	2022 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Nombre de séances de travail avec les groupes parlementaires	Nombre	-	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Nombre de séances de travail avec les commissions permanentes	Nombre	-	ND	ND	ND	ND	ND	ND

Source des données : DGRP

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Le résultat annuel a été atteint : le texte a été adopté et promulgué en 2021. Les séances de travail n'ont pas été quantifiées pour cause de modification des indicateurs.

OBJECTIF N°2 : D'ici à 2023, assurer la formation sur les relations entre le gouvernement et les institutions constitutionnelles dans les grandes écoles (ENA et EPCA).

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus :

- Résultat annuel attendu 1 : avoir fait adopter à l'Ecole Nationale d'Administration le module sur les relations entre le Gouvernement et les Institutions Constitutionnelles Non Parlementaires ;
- Résultat annuel attendu 2 : avoir fait adopter à l'Ecole de Préparation aux Carrières Administratives le module sur les relations entre le Gouvernement et les Institutions Constitutionnelles.

Résultats annuels atteints

- Résultats annuel N°1 et 2 : non atteint.

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP	2021 Réalisé	Ecart 2021 (Réalisé - Prévision)	2022 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Nombre de cycle ayant intégré le Module 1 (l'ENA)	Nombre	ND	0	1	0	-1	1	2
Nombre de cycle ayant intégré le Module 2 (l'EPCA)	Nombre	ND	0	1	0	-1	1	2

Source des données : DGRP

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Résultat non atteint pour cause de la Covid-19.

OBJECTIF N° 3 : d'ici à 2023, réorganisation du Conseil National de la démocratie

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel N°1 : redéfinir le statut juridique du CND.

Résultats annuels atteints

- Résultat annuel N°1 : atteint.

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP	2021 Réalisé	Ecart 2021 (Réalisé - Prévision)	2022 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Nombre de rencontres pour l'élaboration du texte portant organisation et fonctionnement	Nombre	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND

Source des données : DGRICNP-AAI

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Ce résultat est atteint en totalité. Cependant, le nombre de rencontres n'est pas défini pour cause de modification des indicateurs.

OBJECTIF N° 4 : d'ici à 2023, organisation de la semaine Nationale des Institutions

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel N°1 : vulgarisation et sensibilisation des Institutions.

Résultats annuels atteints

- Résultat annuel N°1 : atteint.

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP	2021 Réalisé	Ecart 2021 (Réalisé - Prévision)	2022 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Nombre d'Institutions sensibilisées	Nombre	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND

Source des données : DGRICNP-AAI

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Ce résultat est atteint en totalité. Cependant, le nombre d'Institutions sensibilisées n'est pas défini pour cause de modification des indicateurs.

OBJECTIF N° 5 : d'ici à 2023, faire des campagnes de vulgarisation des missions des Autorités Administratives Indépendantes

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus :

- Résultat annuel N°1 : Mieux faire connaître les missions des Autorités Administratives Indépendantes en milieu universitaire et scolaire.

Résultats annuels atteints

- Résultat annuel N°1 : Non atteint.

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP	2021 Réalisé	Ecart 2021 (Réalisé - Prévision)	2022 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Nombre d'établissements invités	Nombre	ND	ND	8	0	-8	12	15
Nombre de jours de sensibilisation	Nombre	ND	ND	1	0	-1	1	1

Source des données : DGRICNP-AAI

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Le résultat annuel attendu n'a pas été atteint pour cause de Covid-19.

OBJECTIF N° 6 : D'ici à 2023, acquisition d'un logiciel de gestion des textes législatifs et réglementaires en collaboration avec le Secrétariat Général du Gouvernement, le Parlement, les Institutions Constitutionnelles et les Autorités Administratives Indépendantes

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus :

- Résultat annuel attendu 1 : accès rapide à l'information
- Résultat annuel attendu 2 : minimisation des coûts relatifs à l'accès à l'information

Résultats annuels atteints

- Résultat annuel N°1 : non atteint.

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP	2021 Réalisé	Ecart 2021 (Réalisé - Prévision)	2022 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Taux de réalisation du projet	%	ND	ND	30%	30%	0	50%	100
Nombre de collaborateurs à former	Nombre	ND	ND	20	0	-20	44	64

Source des données : DGRP

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Les deux résultats ne sont pas atteints car le projet d'acquisition du logiciel est encore en phase d'études.

PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES

RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE

Action et titre	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	AE ouvertes en LFR pour 2021 (a)	AE engagées en LFR pour 2021 (b)	Ecart (a – b)	CP ouverts en LFR pour 2021 (c)	CP consommés en LFR pour 2021 (d)	Ecart (c) – (d)
N° 8.367.1: Relations avec le Parlement	187 366 177	120 540 000	66 826 177	187 366 177	120 540 000	66 826 177
Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-
Titre 2. Dépenses de personnel	36 691 177	-	36 691 177	36 691 177	-	36 691 177
Titre 3. Dépenses de biens et services	150 675 000	120 540 000	30 135 000	150 675 000	120 540 000	30 135 000
Titre 4. Dépenses de transfert	-	-	-	-	-	-
Titre 5. Dépenses d'investissement	-	-	-	-	-	-
Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-	-	-
N°8.367.2: Relations avec les autres institutions constitutionnelles	87 528 823	64 000 000	- 23 528 823	87 528 823	64 000 000	23 528 823
Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-
Titre 2. Dépenses de personnel	7 528 823	-	7 528 823	7 528 823	-	7 528 823
Titre 3. Dépenses de biens et services	80 000 000	64 000 000	16 000 000	80 000 000	64 000 000	16 000 000
Titre 4. Dépenses de transfert	-	-	-	-	-	-
Titre 5. Dépenses d'investissement	-	-	-	-	-	-
Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-	-	-
Total pour le programme	274 895 000	184 540 000	90 355 000	274 895 000	184 540 000	90 355 000
Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-
Titre 2. Dépenses de personnel	44 220 000	-	44 220 000	44 220 000	-	44 220 000
Titre 3. Dépenses de biens et services	230 675 000	184 540 000	46 135 000	230 675 000	184 540 000	46 135 000
Titre 4. Dépenses de transfert	-	-	-	-	-	-
Titre 5. Dépenses d'investissement	-	-	-	-	-	-
Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-	-	-

Explication des principaux écarts :

Pour un budget global de **230 675 000 FCFA** (titre 3), les crédits du programme ont été exécutés à hauteur de **184 540 000 FCFA**, soit un taux d'exécution de 80%.

RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DU PROGRAMME

Le programme n'a pas des mouvements de crédits.

Reports

Le programme n'a pas bénéficié d'investissement en 2021.

EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT ET DES OPERATEURS

EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT

Emplois de l'administration	Effectifs au 31 décembre 2019	Effectifs au 31 décembre 2020	Effectifs au 1 ^{er} janvier 2021	Mouvements d'effectifs en 2021			Effectifs au 31.12. 2021
				Sorties	Entrées	Ecart (entrées - sorties)	
Agents hors catégorie	0	0	0	0	0	0	0
Agents de catégorie A	29	29	25	0	4	4	29
Permanents	29	29	25	0	4	4	29
Non permanents	0	0	0	0	0	0	0
Agents de catégorie B	28	25	25	0	2	2	27
Permanents	28	25	25	0	2	2	27
Non permanents	0	0	0	0	0	0	0
Agents de catégorie C	4	4	3	0	0	0	3
Permanents	4	4	3	0	0	0	3
Non permanents	0	0	0	0	0	0	0
Agents sur solde indiciaire (Cat A + B + C)	56	58	53	0	0	0	59
Main d'œuvre non permanente	18	16	13	0	0	0	13
Total pour les emplois de l'administration au niveau du programme	0	0	66	0	6	6	72

Explication des évolutions :

Les deux Directions Générales qui constituent le programme Relations avec les Institutions Constitutionnelles ont accueilli six (6) nouveaux agents.

Le programme n'a pas d'opérateurs.

ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS ET DES ECARTS DE PERFORMANCE

TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL

	Crédits de titre 2 prévus dans la LFR		Crédits de titre 2 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Masse salariale des emplois de l'administration	44 220 000	44 220 000	44 220 000	44 220 000	-	-
Masse salariale des emplois des opérateurs, rémunérés par le programme, inclus dans le plafond d'emplois du ministère	-	-	-	-	-	-
Total des crédits de titre 2	44 220 000	44 220 000	44 220 000	44 220 000	-	-

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 2 :

TITRE 3 : DEPENSES DE BIENS ET SERVICES

	Crédits de titre 3 prévus dans la LFR		Crédits de titre 3 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
ACTION 1 : Relations avec le Parlement	150 675 000	150 675 000	120 540 000	120 540 000	30 135 000	30 135 000
Activités 1 : travaux de vulgarisation du décret N°000178/PR/MRIC			15 000 000			
Activités 2 : travaux de réflexion sur la simplification des procédures d'élaboration, d'adoption des textes législatifs			15 000 000			
Activités 3 : Atelier de renforcement des agents de la Direction générale sur la gestion			26 000 000			
Activités 4 : Formation sur les procédures de promulgation et publication des textes législatifs et réglementaires			30 000 000			
Activité 5 : Etudes sur les procédures d'adoption des textes législatifs			30 000 000			
ACTION 2 : Relations avec les Institutions constitutionnelles non parlementaires	80 000 000	80 000 000	64 000 000	64 000 000	16 000 000	16 000 000
Activités 1 : Séminaire National des Institutions			19 200 000			
Activités 2 : réflexion, harmonisation et rédaction du décret N°1392/PR/MRPICIRDHN			30 000 000			
Activités 3 : travaux de réflexion sur la modification du décret n°0256/PR/28/2015			14 800 000			
Total des crédits de titre 3	230 675 000	230 675 000	184 540 000	184 540 000	46 135 000	46 135 000

Pour un budget global de **230 675 000 FCFA (titre 3)**, les crédits du programme ont été exécutés à hauteur de **184 540 000 FCFA**, soit un taux d'exécution de 80%.

TITRE 4 : DEPENSES DE TRANSFERTS

Le programme n'a aucune dépende de transfert.

TITRE 5 : DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Le programme n'a reçu aucune dotation d'équipements en 2021.

BILAN DES CAP AVEC LES OPERATEURS

Le programme n'a pas d'opérateurs.

PROGRAMME PILOTAGE ET SOUTIEN A LA POLITIQUE DE L'EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES

BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME

PRESENTATION DU PROGRAMME

PERIMETRE DU PROGRAMME

Le Programme **"Pilotage et soutien à la politique de l'évaluation des politiques publiques"** est conjointement piloté par le Cabinet du Ministre et le Secrétariat Général du Ministère de la Promotion de la Bonne Gouvernance, de la Lutte contre la Corruption et de l'Evaluation des Politiques Publiques. Il a pour principales missions la définition des orientations stratégiques, la coordination technique et l'administration générale des services du Ministère. Le Responsable de programme est le Secrétaire Général dudit Ministère.

Les fonctions qui forment le programme Pilotage et soutien regroupent l'ensemble des activités transversales indispensables au fonctionnement des services opérationnels. Elles comprennent :

- L'administration financière et la comptabilité : c'est la Direction Centrale des Affaires Financières (DCAF) qui est responsable de l'aspect finance et comptabilité au sein du Ministère. Elle gère tous les crédits d'investissement et depuis sa mise en place en 2010, elle apporte une assistance technique aux gestionnaires de crédits afin de mieux s'approprier les exigences en matière budgétaire ;
- La gestion des Ressources Humaines : elle relève de la compétence de la Direction Centrale des Ressources Humaines (DCRH) qui exerce deux grandes catégories d'activités : l'administration du personnel (gestion des congés, des absences, l'aspect social etc.), et le développement des Ressources Humaines qui permet de disposer d'un personnel compétent (recrutement, gestion des compétences, gestion des carrières, etc.) ;
- Le patrimoine immobilier : il est géré par la DCAF. Il comprend la construction, la réhabilitation et le réaménagement des bâtiments. Il englobe également le gros entretien et la maintenance des équipements ;
- Les moyens généraux : ils sont gérés en partie par le Secrétariat Général (gestion des fluides, de l'accueil). Pour le reste (équipements, fournitures, etc.), il revient à chaque service de gérer son matériel ;
- Les Systèmes d'informations, l'Informatique-Bureautique : la Direction Centrale des Systèmes d'Information (DCSI) en est responsable. Celle-ci intervient dans l'aspect matériel, car elle sert de conseil dans l'acquisition du matériel informatique et assure la maintenance des outils informatiques et des appareils de reprographie. Les missions de la DCSI couvrent également l'aspect développement car elle est chargée de récolter, traiter, stocker et diffuser l'information issue du Ministère. En outre, elle tend aussi à développer les outils nécessaires à l'exécution des tâches ;
- Les Services intérieurs : les services intérieurs sont essentiellement gérés par le Secrétariat Général et recouvrent une série de services : le gardiennage, la prévention sécurité, l'entretien des locaux ;
- La production de données statistiques (externes et internes) : elle relève de la Direction des statistiques. Ce service a pour missions, entre autres, de collecter, compiler, traiter les informations et de mettre les données analysées à la disposition des usagers, notamment les administrations, les opérateurs économiques, les ONG et les particuliers par les moyens de communications usuels ;
- La communication : cette fonction est gérée par un service communication au sein du secrétariat général. Le service communication est une fonction d'appui essentielle au sein du Ministère. Elle est à la fois interne et externe. Toutefois, la communication extérieure du Ministère se fait sous l'autorité du cabinet via le conseiller en communication du ministre ;
- Le pilotage global des politiques : mené par le Cabinet du Ministre, il vise non seulement la mise en œuvre d'une stratégie à travers la mobilisation des ressources humaines, mais également le suivi des politiques publiques menées au sein des programmes du Ministère.

Au sein du Cabinet du Ministre cette fonction recouvre les actions suivantes :

- l'examen des dossiers ;
- la validation des projets et des politiques ;
- l'orientation et/ou la reformulation desdits projets et politiques ;
- le suivi-évaluation.

Au sein du Secrétariat Général, il s'agit de coordonner et contrôler les activités des différents services du Ministère.

Le programme « **Pilotage et soutien à la politique de l'évaluation des politiques publiques** » est en cohérence avec le programme lutte contre la corruption et évaluation des politiques publiques.

Le programme Soutien recouvre deux actions : le pilotage de la stratégie ministérielle et la coordination administrative.

ACTION N° 1 : pilotage de la stratégie ministériel

L'action « Pilotage de la stratégie ministérielle » est pilotée par le Ministre avec l'appui de son Cabinet technique et l'Inspection Générale des Services. L'objectif du pilotage de la stratégie ministérielle vise sur le court terme :

- l'efficacité de l'action publique ;
- la lisibilité des politiques budgétaires ;
- la recherche de l'efficacité accrue des dépenses ;
- la transparence des documents budgétaires.

De manière générale, le pilotage de la stratégie ministérielle exige :

- l'orientation générale de la gestion du Ministère pour les politiques communes (politiques indemnitaire, de formation, d'achat, etc.) ;
- l'orientation et/ou les reformulations et la validation des projets et programmes ;
- l'examen et l'adoption des dossiers soumis aux réunions de coordination ministérielles, aux comités techniques interministériels sectoriels et aux conseils présidentiels sectoriels ;
- la mise en place du mécanisme de suivi-évaluation nécessaire, afin de s'assurer du contrôle continu, de l'évaluation, de l'utilisation efficace des ressources des différents programmes et projets, de la responsabilisation, de la transparence et de l'intégrité ;
- faciliter les revues et contrôles périodiques sur place des documents financiers par le contrôleur budgétaire (Ministère du Budget) ainsi que le suivi programmatique des activités par le Directeur Central des Affaires Financières.

ACTION N° 2 : coordination administrative

L'action « coordination administrative » est mise en œuvre par le Secrétariat Général. Cette action couvre toutes les activités qui concourent à celles du programme de politique publique, en lui fournissant un soutien ou un encadrement. Elles répondent à des politiques communes, transversales. Il s'agit des Finances, des Ressources Humaines, du Patrimoine immobilier, des Moyens généraux, des Services intérieurs, des Statistiques, de la Communication, du Service juridique, des Systèmes d'information.

Pour mener à bien ses missions, le Secrétariat Général s'appuie dorénavant sur cinq directions, et un service central à savoir :

- la Direction Centrale des Ressources Humaines ;
- la Direction Centrale des Systèmes d'Information.
- la Direction Centrale des Statistiques et des études ;
- la Direction Centrale de la Communication ;
- la Direction Centrale des Archives et de la Documentation
- le Service Central du Courrier.

Ces directions ont été mises en place pour faire face à un besoin constant de performance, défini par le Gouvernement, lors du Conseil des Ministres le 21 février 2013, qui avait adopté plusieurs projets de décret portant cadre organique des Ministères. Ces textes ont pour objet l'harmonisation de certaines structures et la pérennisation de celles-ci au sein des départements ministériels. Aussi conformément au Décret n°260/PR/MPBGLCEPP du 02 décembre 2019 d'autres directions doivent être créées à savoir :

- la Direction Centrale des Affaires financières ;
- la Direction Centrale des Affaires judiciaires ;
- la Direction provinciale de la Promotion de la Bonne Gouvernance (8) ;
- la Direction provinciale de la Lutte contre la Corruption (8) ;
- la Direction provinciale de l'Évaluation des Politiques Publiques (8).

PRESENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME

Le programme Pilotage et soutien comprend toutes les fonctions transverses devant venir en appui aux Directions Générales sectorielles. Ces fonctions sont aujourd'hui organisées de la même manière dans tous les Ministères suite à la parution de nouveaux décrets d'organisation en 2013 érigeant de nouvelles Directions Centrales (Communication, Ressources Humaines, Documentation et Archivage, Système d'Information, Statistiques, Affaires Juridiques...) afin de renforcer les services fournis aux sectoriels et l'accompagnement assuré au quotidien, de rationaliser certaines activités autrefois effectuées en doublons, de spécialiser certaines fonctions sur des compétences plus pointues, et par là développer l'efficacité et l'efficience du Ministère.

Ces nouvelles fonctions, ayant été créées très récemment, ne sont pas toujours opérationnelles : les agents ne sont pas nommés, les conditions d'accueil et de travail de ces agents ne sont souvent pas assurées, les feuilles de route ne sont pas définies. Cependant, les décrets précisent clairement les attributions de chaque direction et service, ce qui facilitera la mise en place réelle de ces fonctions et la déclinaison des missions permanentes en plans de travail opérationnels.

ENJEUX

Les principaux enjeux sont :

- assurer une gouvernance proactive et efficace de l'administration du ministère ;
- faire des fonctions support des acteurs déterminants de la modernisation de l'administration du ministère ;
- développer la performance globale et au niveau de chaque fonction support.

RAPPEL DES OBJECTIFS STRATEGIQUES

OBJECTIF N°1 : Définir et mettre en œuvre un système efficace de pilotage du Ministère

OBJECTIF N°2 : Optimiser le fonctionnement des fonctions supports

OBJECTIF STRATEGIQUE N°1 : Définir et mettre en œuvre un système efficace du Ministère

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel N°1 : Elaborer les textes règlementaires des nouvelles structures administratives ;
- Résultat annuel N°2 : Elaborer les manuels de procédures.

Résultats annuels atteints

- Résultat annuel N°1 : Textes règlementaires des nouvelles structures administratives élaborés
- Résultat annuel N°2 : Manuels de procédures élaborés

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP	2021 Réalisé	Ecart 2021 (Réalisé - Prévision)	2022 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Taux d'élaboration des textes règlementaires du Ministère	%	N/A	100	100	100	0	100	100
Nombre de manuels de procédures formalisés et partagés	Nombre	N/A	0	3	1	-2	4	

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Pour contribuer à l'amélioration de la traçabilité (la transparence) au sein de l'administration publique, il était attendu pour 2021, l'élaboration des manuels de procédures. Les activités menées en 2021 ont permis l'élaboration d'un seul de procédure. L'élaboration du premier manuel de procédure a été fait par une cellule mise en place par l'Inspection Générale des Services du Ministère. Aussi, le Ministère ayant des missions transversales, il a été arrêté en Conseil interministériel, de la poursuite des travaux d'élaboration des autres manuels de procédures avec la participation des équipes techniques du Ministère de la Fonction Publique.

Nous sommes en attente d'un arrêté conjoint des membres du gouvernement concernés pour la mise en place d'un comité technique pour reprendre lesdits travaux pour afin atteindre nos résultats.

OBJECTIF STRATEGIQUE N°2 : Optimiser le fonctionnement des fonctions supports

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel N°1 : Rendre opérationnel les fonctions supports.

Résultats annuels atteints

- Résultat annuel N°1 :

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP	2021 Réalisé	Ecart 2021 (Réalisé - Prévision)	2022 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Nombre de fonction support opérationnelle	Nombre	N/A	5	7	6	-1	7	7

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Dans l'optique d'améliorer l'efficacité et l'efficience du Ministère, il était attendu pour 2021 de rendre opérationnel les fonctions supports en désignant pour chacune desdites fonctions, un manager. Sur les (07) fonctions supports que compte le Ministère, seules six, ont pu être opérationnel. Toutes les fonctions supports ont pu être dotées de mobilier de bureau et poste de travail pour l'accomplissement de leurs tâches.

A ce jour. Seule une fonction support et notamment la Direction Centrale des Systèmes d'Information demeure non opérationnelle. La désignation du manager devant piloter cette fonction ne relève pas du Ministère, mais plutôt de l'Agence Nationale d'Informatique et des Fréquences (ANIF).

PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES

RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE

Action et titre	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	AE ouvertes en LFR pour 2021 (a)	AE engagées en LFR pour 2021 (b)	Ecart (a – b)	CP ouverts en LFR pour 2021 (c)	CP consommés en LFR pour 2021 (d)	Ecart (c) – (d)
N°1 Action Pilotage de la stratégie ministérielle	70 000 000	55 521 000	14 479 000	70 000 000	55 521 000	14 479 000
Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-
Titre 2. Dépenses de personnel	-	-	-	-	-	-
Titre 3. Dépenses de biens et services	70 000 000	55 521 000	14 479 000	70 000 000	55 521 000	14 479 000
Titre 4. Dépenses de transfert	-	-	-	-	-	-
Titre 5. Dépenses d'investissement	-	-	-	-	-	-
Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-	-	-
N°2 Action Coordination administrative	71 000 000	55 350 000	15 650 000	71 000 000	55 350 000	15 650 000
Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-
Titre 2. Dépenses de personnel	-	-	-	-	-	-
Titre 3. Dépenses de biens et services	71 000 000	55 350 000	15 650 000	71 000 000	55 350 000	15 650 000
Titre 4. Dépenses de transfert	-	-	-	-	-	-
Titre 5. Dépenses d'investissement	-	-	-	-	-	-
Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-	-	-
Total pour le programme	141 000 000	110 871 000	30 129 000	141 000 000	110 871 000	30 129 000
Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-
Titre 2. Dépenses de personnel	-	-	-	-	-	-
Titre 3. Dépenses de biens et services	141 000 000	110 871 000	30 129 000	141 000 000	110 871 000	30 129 000
Titre 4. Dépenses de transfert	-	-	-	-	-	-
Titre 5. Dépenses d'investissement	-	-	-	-	-	-
Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-	-	-

Explication des principaux écarts :

L'exécution global des crédits de ce programme fait ressortir un montant de 110 871 000 FCFA, sur un budget arrêté de 141 000 000 F CFA dans la LFR, soit un taux d'exécution de **78, 63%**. L'exécution de ce programme observe un écart de 30 129 000 FCFA, celui-ci se justifie par le financement des activités du programme.

Le titre 3 à servi essentiellement à :

- la mise en place d'un cadre normatif et opérationnel du ministère ;
- la réalisation d'un manuel des procédures administrative ;
- mission de sensibilisation sur les mécanismes de lutte contre la corruption à l'intérieur du pays ;
- l'atelier sur l'élaboration de l'annuaire statistique du ministère ;
- l'atelier sur la conception des documents de politiques anti-corruption.

Récapitulation des mouvements entre actions et titres au sein du programme

Tableau récapitulatif des mouvements entre actions et titres

Aucun mouvement de crédit n'a été observé dans ce programme.

Virements

Ce programme ne dispose d'aucun virement.

Transferts

Aucun transfert n'a été effectué dans ce programme.

Annulations

Absence d'information sur les crédits en annulation.

Reports

Ce programme n'a pas des projets qui ont été reportés.

EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT ET DES OPERATEURS

EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT

Absence d'opérateurs dans ce programme.

Absence d'opérateurs dans ce programme.

ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS ET DES ECARTS DE PERFORMANCE

TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL

Absence du titre 2 dans ce programme.

TITRE 3 : DEPENSES DE BIENS ET SERVICES

	Crédits de titre 3 prévus dans la LFR		Crédits de titre 3 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
ACTION 1 Pilotage de la stratégie ministérielle						
Atelier sur la conception des documents de politique anti-corruption			8 681 000	8 681 000		
Mission de suivi			13 300 000	13 300 000		
Mission de contrôle de l'exécution des politiques publiques			6 300 000	6 300 000		
Atelier sur la conception des documents de politique anti-corruption			4 200 000	4 200 000		
Mise en place du cadre normatif et opérationnel			12 300 000	12 300 000		
Réalisation d'un manuel de procédures administratives			4 500 000	4 500 000		
Poursuite de la tournée de sensibilisation sur les mécanismes de lutte anti-corruption à l'intérieur du pays			6 240 000	6 240 000		
ACTION 2 Coordination administrative						
Mission de mise en œuvre du plan DRH phase 1			14 000 000	14 000 000		
Poursuite de la tournée de sensibilisation sur les mécanismes de lutte anti-corruption à l'intérieur du pays			3 350 000	3 350 000		
Mission de mise en œuvre du plan DRH phase 2			11 000 000	11 000 000		
Atelier sur l'élaboration de l'annuaire statistique du Ministère			12 000 000	12 000 000		
Atelier de clarification des missions des entités publiques dans l'écosystème de prévention de lutte contre la corruption			5 040 000	5 040 000		
Mission de mise en œuvre du plan DRH phase 3			9 960 000	9 960 000		
Total des crédits de titre 3	141 000 000	141 000 000	110 871 000	110 871 000	-30 129 000	-30 129 000

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 3 en faisant ressortir les activités et les opérations

Le titre 3 a servi essentiellement à :

- la mise en place d'un cadre normatif et opérationnel du ministère ;
- la réalisation d'un manuel des procédures administrative ;
- mission de sensibilisation sur les mécanismes de lutte contre la corruption à l'intérieur du pays ;
- l'atelier sur l'élaboration de l'annuaire statistique du ministère ;
- l'atelier sur la conception des documents de politiques anti-corruption.

TITRE 4 : DEPENSES DE TRANSFERTS

Absence du titre 4 dans ce programme.

TITRE 5 : DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Ce programme ne comporte pas de titre 5.

BILAN DES CAP AVEC LES OPERATEURS

OPERATEUR

Absence d'opérateur dans ce programme.

PROGRAMME BONNE GOUVERNANCE ET LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME

PRESENTATION DU PROGRAMME

PERIMETRE DU PROGRAMME

Considéré comme l'un des axes prioritaires du Gouvernement, la promotion de la bonne gouvernance et la lutte contre la corruption constitue un socle dynamique pour l'atteinte des objectifs du développement durable pour notre pays.

A cet effet, le programme poursuit des objectifs ci-après déclinés.

1. En matière de Promotion de la bonne gouvernance.

Le programme tirant profit, des acquis et des expériences passés vise à bâtir une administration performante et apte à répondre aux défis des agendas 2030 et 2063 qui engagent notre pays. Il s'agit pour l'essentiel de contribuer à l'efficacité et à la transparence dans la gestion des affaires publiques et de conforter l'état de droit. Le programme devra en outre ancrer dans l'esprit de chaque citoyen que l'accès aux ressources publiques et leur gestion s'opèrent de manière équitable et transparente ; et favoriser un environnement propice à la croissance et à l'investissement ; et des pratiques transparentes de gestion dans les secteurs public et privé. Enfin, le programme vise à améliorer durablement la qualité du service et des prestations en particulier dans les secteurs où la demande sociale est très forte à travers le respect des principes de bonne gouvernance

2. En matière de Lutte contre la corruption

Le Programme recouvre :

- La proposition des stratégies de lutte contre la corruption ;
- Le contrôle, suivi et évaluation des programmes de lutte contre la corruption ;
- La définition des outils de surveillance, de prévoyance et de lutte contre la corruption, en collaboration avec les autres administrations compétentes ;
- La veille au respect et à l'application des lois et règlements en matière d'éthique et de déontologie dans les services publics ;
- L'élaboration des projets visant à améliorer la transparence et l'équité dans la gestion des affaires publiques ;
- La participation aux travaux des organismes sous régionaux et internationaux traitant des questions de lutte contre la corruption, en collaboration avec les autres administrations compétentes ;
- L'élaboration et proposition de la réglementation, des directives et instructions utiles à la mise en œuvre et à l'exécution de la politique de lutte contre la corruption ;
- L'organisation des séminaires et des conférences de sensibilisation relative à la prévention de la corruption ;
- La formulation des recommandations destinées aux organismes ou à toute personne du secteur public ou privé sur toute mesure visant à favoriser la prévention et la lutte contre la corruption.

Le programme promotion de la bonne gouvernance et de la lutte contre la corruption est composé de 4 actions suivantes :

ACTION N° 1 : Cadre institutionnel et organisationnel en matière de promotion de la bonne gouvernance et renforcement des capacités des acteurs

La Direction de la Promotion comprend le Service Outils et Supports, et le Service Diffusion et Vulgarisation.

Elle est notamment chargée de :

- La mise en œuvre des outils et supports de communication en matière de promotion de la bonne gouvernance ;
- Assurer l'éducation des masses à travers la diffusion et la vulgarisation des outils de promotion de la bonne gouvernance.

ACTION N° 2 : Collecte et analyse des données relatives à la gouvernance

La Direction des Etudes et des Enquêtes comprend le Service Etudes et Enquêtes, et le Service Rapports et Synthèses.

Elle est notamment chargée de :

- Mener des enquêtes de terrain ;
- Préparer les rapports de synthèse d'enquêtes ;
- Collecter des données utiles à la promotion de la bonne gouvernance ;
- Réaliser des travaux d'études, de recherche, d'analyse, de prospective et d'évaluation de la bonne gouvernance ;
- Suivre l'application des conventions relatives à la bonne gouvernance ;
- Constituer et de tenir à jour une banque de données des enquêtes ;
- Assurer la collecte des données utiles à la mise en œuvre de la promotion de la bonne gouvernance.

ACTION N° 3 : Conception des stratégies de lutte contre la corruption

L'action conception des stratégies de lutte contre la corruption consiste à :

- Actualiser la stratégie nationale de lutte contre la corruption ;
- Renforcer le dispositif juridique utile à l'exécution de la politique de lutte contre la corruption ;
- Concevoir et mettre en œuvre les stratégies et outils de lutte contre la corruption ;
- Définir, les outils de surveillance, de prévoyance et de lutte contre la corruption ;
- Participer aux travaux des organismes sous régionaux et internationaux sur la lutte contre la corruption

ACTION N° 4 : Communication et sensibilisation sur la corruption

L'action communication et sensibilisation sur la corruption consiste à :

- Elaborer tout outil et support de communication en matière de lutte contre la corruption ;
- Sensibiliser les agents publics sur la lutte contre la corruption.

PRESENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME

Lors de son adresse à la Nation de juin 2019, le Président de la République, Chef de l'Etat, Son Excellence Ali BONGO ONDIMBA a décidé de faire de la Lutte contre la Corruption son fer de lance dans la bataille contre les faibles résultats économiques et les difficultés d'administration des services sociaux de base, en vue de satisfaire la demande sociale au Gabon.

Pour ce faire, le cadre réglementaire prévoit une série de textes encadrant l'action du département ministériel en charge de conduire cette thématique :

- Le décret no 00261/PR/PM/MPBGLCEPP du 02 décembre 2019 portant création et organisation de la Direction Générale de la Promotion de la Bonne Gouvernance ;
- Le décret no 00262/PR/PM/MPBGLCEPP du 02 décembre 2019 portant création et organisation de la Direction Générale de la Lutte contre la Corruption.

Ainsi, le Ministère de la Promotion de la Bonne Gouvernance et de la Lutte contre la Corruption développe et appuie toutes les initiatives qui participent à la promotion des valeurs-clés de gouvernance : transparence, recevabilité, efficacité et efficience à l'échelle de toute l'Administration publique dans son programme « Bonne Gouvernance ».

Dans le cadre du programme, le Ministère a pu conduire les activités suivantes :

- Les campagnes de sensibilisation sur les mécanismes de lutte contre la corruption au sein de l'Administration ;
- Les campagnes de sensibilisation sur les mécanismes de lutte contre la corruption au seins des collectivités locales (Grand Libreville) ;
- Le séminaire de renforcement des capacités en partenariat avec l'Union Européenne et TAIEX au profit de l'ensemble de l'Administration publique pour la transparence, l'éthique et la déontologie dans la conduite des politiques publiques ;
- La conduite de l'étude sur l'Etat de la bonne gouvernance en partenariat avec le PNUD.

ENJEUX

Les principaux enjeux du programme sont :

- Assurer la surveillance de l'application des textes ;
- Améliorer de la gestion de la chose publique ;
- Garantir la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de lutte contre la corruption ;
- Influencer les mentalités des agents publics en leur inculquant des valeurs éthiques ;
- Anéantir les incitations au recours à la corruption à travers une application ferme des lois ;
- Promouvoir un cadre de prévention visant à résorber les activités de corruption.

OBJECTIF N°1 : Promouvoir les notions de probité, de transparence, d'éthique et de déontologie dans la gestion des affaires publiques

- Résultat annuel attendu 1 : avoir obtenu l'adhésion de 60% des acteurs publics

OBJECTIF N°2 : Mettre en place un cadre et des outils pour mesurer l'état de la gouvernance

- Résultat annuel attendu 1 : avoir produit des indicateurs fiables de bonne gouvernance
- Résultat annuel attendu 2 : avoir produit un rapport sur l'état de la gouvernance

OBJECTIF N°3 : Mettre en œuvre et promouvoir les stratégies de lutte contre la corruption

- Résultat annuel attendu 1 : Avoir fait un état des lieux de la stratégie nationale de lutte contre la corruption
- Résultat annuel attendu 2 : Avoir rédigé, validé et vulgarisé le Code éthique en partenariat avec la Fonction Publique

OBJECTIF N°4 : Renforcer le cadre juridique de la lutte contre la corruption

- Résultat annuel attendu 1 : Avoir revisité et harmonisé les textes juridiques en matière de lutte contre la corruption
- Résultat annuel attendu 2 : Avoir proposé 2 textes juridiques, en matière de répression et dénonciation des faits de corruption

OBJECTIF N°5 : Disposer d'une base de données statistiques servant de référentiel en matière de lutte contre la corruption

- Résultat annuel attendu 1 : Avoir réalisé une mission de collecte de données dans 2 provinces
- Résultat annuel attendu 2 : Avoir rendu la base de données visible, exploitable et disponible

AVANCEMENT DES OBJECTIFS STRATEGIQUES DANS UNE PERSPECTIVE PLURIANNUELLE

OBJECTIF STRATEGIQUE N°1 : Promouvoir les notions de probité, de transparence, d'éthique et de déontologie dans la gestion des affaires publiques

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel N°1 : avoir obtenu l'adhésion de 60% des acteurs publics.

Résultats annuels atteints

- Résultat annuel N°1 : 0% d'adhésion des acteurs publics.

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP	2021 Réalisé	Ecart 2021 (Réalisé - Prévision)	2022 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Adhésion et formation des acteurs	%	N/A	N/A	60	0	- 60	80	100

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Dans le cadre de l'exercice budgétaire 2021, la Direction Générale de la Promotion de la Bonne Gouvernance s'était fixée pour objectif d'adhérer et de former 60% des acteurs aux notions de probité, de transparence, d'éthique et de déontologie dans la gestion des affaires publiques.

Cependant, pour mener à bien cette tâche, une étude portant sur l'état des lieux de la bonne gouvernance au Gabon avait été organisée en collaboration avec le PNUD. A cet effet, il ne reste qu'à fixer la date de l'atelier de restitution et d'adoption du rapport de la présente étude.

Par ailleurs, la Direction Générale de la Promotion de la Bonne Gouvernance étant en sous-effectif, cette difficulté ne nous a pas permis d'atteindre l'objectif annuel fixé en déployant quelques équipes sur le terrain.

OBJECTIF N°2 : Mettre en place un cadre et des outils pour mesurer l'état de la gouvernance

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

Résultats annuels :

- Résultat annuel attendu 1 : avoir produit des indicateurs fiables de bonne gouvernance
- Résultat annuel attendu 2 : avoir produit un rapport sur l'état de la gouvernance

Résultats annuels atteints

- Résultat annuel N°1 : 60% indicateurs produits
- Résultat annuel N°2 : 1 rapport produit

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP	2021 Réalisé	Ecart 2021 (Réalisé - Prévision)	2022 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Indice national de gouvernance	%	N/A	N/A	60	60	0	80	100
Rapport sur l'état de la gouvernance	Nombre	N/A	N/A	1	1	0	2	3

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Dans le cadre de l'exercice budgétaire 2021, la Direction Générale de la Promotion de la Bonne Gouvernance a organisé une collecte des données relatives à la bonne gouvernance dans le Gand-Libreville. Cette collecte nous a permis de produire un rapport sur la perception des mécanismes de gouvernance au sein des administrations publiques et des collectivités locales.

Ce rapport fait non seulement un diagnostic des problèmes rencontrés par le service public aussi bien dans l'administration publique que dans les collectivités locales. Il renferme un panel de 141 indicateurs, nous avons atteint notre objectif de 60% d'indicateurs produits. Et il ne reste qu'à fixer la date de l'atelier de restitution et d'adoption du présent rapport.

Toutefois, la Direction Générale de la Promotion de la Bonne Gouvernance a pour objectif de poursuivre la collecte à l'intérieur du pays. A cet effet, un renforcement en ressources humaines est nécessaire pour un résultat optimal pour les prochaines phases.

OBJECTIF N° 3 : Mettre en œuvre et promouvoir les stratégies de lutte contre la corruption

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

Résultats annuels :

- Résultat annuel attendu 1 : Avoir fait un état des lieux de la stratégie nationale de lutte contre la corruption.
- Résultat annuel attendu 2 : Avoir rédigé, validé et vulgarisé le Code éthique en partenariat avec la Fonction Publique.

Résultats annuels atteints

- Résultat annuel N°1 : 50% de l'étude sur l'état des lieux de la stratégie nationale de lutte contre la corruption a été réalisée
- Résultat annuel N°2 : 0% de réalisation

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP	2021 Réalisé	Ecart 2021 (Réalisé - Prévision)	2022 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Taux de réalisation de l'état des lieux de la stratégie nationale de lutte contre la corruption	%	N/A	N/A	50	50	0	90	100
Taux de rédaction, validation et vulgarisation du Code éthique	%	N/A	N/A	50	0	-50	70	100

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

- TDR élaborés et publiés sur le site du PNUD concernant l'évaluation de la mise en œuvre et l'actualisation de la stratégie anticorruption du Gabon.
- Appui technique et financier obtenu auprès de l'ONUDC/PNUD à travers la prise en charge des honoraires d'un consultant national. Le processus de recrutement a été effectif.
Les éléments techniques de cette activité ont été fournis au Conseiller Financier pour le montage du dossier d'engagement des crédits, la programmation et la transmission du dossier au budget en juin 2021. Ces fonds de contrepartie ont servi à l'élaboration du code d'éthique de déontologie, aux sessions du comité technique pour la validation des livrables, à la logistique et à l'atelier de validation de l'étude.

Aussi en prélude à la rédaction et la vulgarisation du code d'éthique et de déontologie plusieurs activités ont été menées durant cette année budgétaire à savoir :

- 1-Les campagnes de sensibilisation sur les mécanismes de lutte contre la corruption au sein de l'Administration ;
- 2-Les campagnes de sensibilisation sur les mécanismes de lutte contre la corruption au sein des collectivités locales (Grand Libreville) ;
- 3-Le séminaire de renforcement des capacités en partenariat avec l'Union Européenne et TAIEX au profit de l'ensemble de l'Administration publique pour la transparence, l'éthique et la déontologie dans la conduite des politiques publiques ;

OBJECTIF N°4 : Renforcer le cadre juridique de la lutte contre la corruption

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

Résultats annuels :

- Résultat annuel attendu 1 : Avoir revisité et harmonisé les textes juridiques en matière de lutte contre la corruption
- Résultat annuel attendu 2 : Avoir proposé 2 textes juridiques, en matière de répression et dénonciation des faits de corruption

Résultats annuels atteints

- Résultat annuel N°1 : Les textes juridiques en matière de lutte contre la corruption ont été harmonisés et revisités
- Résultat annuel N°2 : Un texte a été proposé

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP	2021 Réalisé	Ecart 2021 (Réalisé - Prévision)	2022 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Nombre de textes révisés et harmonisés	Nombre	N/A	N/A	3	3	0	3	8
Nombre de textes proposés	Nombre	N/A	N/A	2	1	-1	3	8

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

- TDR élaborés et publiés sur le site du PNUD concernant l'élaboration d'une loi générale sur la criminalité et les trafics au Gabon.
- Appui technique et financier obtenu auprès de l'ONUDC/PNUD à travers la prise en charge des honoraires d'un consultant national. Le processus a été lancé.
- Un plan d'utilisation de 6 675 000 a été élaboré et une demande de régie auprès des services financiers. Les éléments techniques de cette activité ont été fournis au Conseiller Financier du Ministre pour le montage du dossier d'engagement des crédits. Ces fonds de contrepartie ont servi aux sessions du comité technique pour la validation des livrables.

La réalisation de ce projet n'a pas été efficace, à cause de l'appel d'offre de qualité qui n'a pas été fluctuante au regard du budget mis en place et aux aléas de la COVID19

A titre de rappel les missions de la DGLC concours a :

- Actualiser la stratégie nationale de lutte contre la corruption ;
- Renforcer le dispositif juridique utile à l'exécution de la politique de lutte contre la corruption ;
- Concevoir et mettre en œuvre les stratégies et outils de lutte contre la corruption ;
- Définir, les outils de surveillance, de prévoyance et de lutte contre la corruption ; Elaborer tout outil et support de communication en matière de lutte contre la corruption ;
- Sensibiliser les agents publics sur la lutte contre la corruption.

L'ambition de proposer au moins 8 textes selon la cible est que la DGLC a été renforcée en quantité et en qualité pour l'année budgétaire 2022-2023.

OBJECTIF N°5 : Disposer d'une base de données statistiques servant de référentiel en matière de lutte contre la corruption

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

Résultats annuels :

- Résultat annuel attendu 1 : Avoir réalisé une mission de collecte de données dans 2 provinces
- Résultat annuel attendu 2 : Avoir rendu la base de données visible, exploitable et disponible

Résultats annuels atteints

- Résultat annuel N°1 : Aucune mission de collecte effectuée
- Résultat annuel N°2 : 0% du taux de lisibilité de la base de donnée

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP	2021 Réalisé	Ecart 2021 (Réalisé - Prévision)	2022 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Nombre de missions de collecte de données statistiques réalisées	Nombre	N/A	N/A	2	0	-2	2	3
Taux de visibilité, d'exploitabilité et de disponibilité de la base de données	%	N/A	N/A	30	0	-30	30	30

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

- Les éléments techniques ont été fournis au Conseiller Financier pour le montage du dossier d'engagement des crédits.
- Un stagiaire Master UOB/FDSE/MAPDD a été mobilisé sur cette activité dont l'étape préparatoire de collecter des statistiques de corruption en milieu judiciaire a été achevée avec une revue bibliographique et les formulaires de collecte des données.

Le volet logistique (*lettres à adresser aux différentes parties prenantes pour annoncer le démarrage de la mission de collecte des statistiques*) a été soumis à l'approbation du Ministre en **juin 2021**.

- La mission de sensibilisation est continue et pilotée par le Cabinet du Ministre.
- Les frais de mission ont été perçus le 19 mai et répartis le 20 mai 2021 aux différents missionnaires (l'administration centrale les collectivités locales, le Patronat et la société civile ont été sensibilisé).
- Les activités d'impression et de communication (B2. A4. A2, B2. A4. A3, B2. A4. A4, B2. A4. A5) d'un montant de **20.000.000 F.CFA** ont été réaffectées pour renforcer l'ACTION N° 4 : Communication et sensibilisation sur la corruption (B2. A4. A1) afin de poursuivre intensément la campagne de sensibilisation anticorruption des agents publics (ONGs, Secteur privé, Collectivités locales)
 - Un GUIDE pratique document de base a été produit et distribué lors de la campagne de sensibilisation

Le Ministre en charge de la bonne gouvernance a adressé une lettre au Ministre du Budget et des Comptes publics en ce qui concerne les éléments de communication sur les avancées du Gabon en matière de lutte anticorruption.

PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES

RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE

Action et titre	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	AE ouvertes en LFR pour 2021 (a)	AE engagées en LFR pour 2021 (b)	Ecart (a – b)	CP ouverts en LFR pour 2021 (c)	CP consommés en LFR pour 2021 (d)	Ecart (c) – (d)
N°1 Cadre institutionnel et organisationnel en matière de promotion de la bonne gouvernance et renforcement des capacités des acteurs	2 860 292 943	47 980 000	-2 812 312 943	2 860 292 943	47 980 000	-2 812 312 943
Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-
Titre 2. Dépenses de personnel	2 800 292 943	-	-2 800 292 943	2 800 292 943	-	-2 800 292 943
Titre 3. Dépenses de biens et services	60 000 000	47 980 000	-12 020 000	60 000 000	47 980 000	-12 020 000
Titre 4. Dépenses de transfert	-	-	-	-	-	-
Titre 5. Dépenses d'investissement	-	-	-	-	-	-
Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-	-	-
N°2 Collecte et analyse des données relatives à la gouvernance	40 000 000	32 000 000	-8 000 000	40 000 000	32 000 000	-8 000 000
Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-
Titre 2. Dépenses de personnel	-	-	-	-	-	-
Titre 3. Dépenses de biens et services	40 000 000	32 000 000	-8 000 000	40 000 000	32 000 000	-8 000 000
Titre 4. Dépenses de transfert	-	-	-	-	-	-
Titre 5. Dépenses d'investissement	-	-	-	-	-	-
Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-	-	-
N°3 Conception des stratégies de lutte contre la corruption	250 000 000	206 983 829	-43 016 171	250 000 000	206 983 829	-43 016 171
Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-
Titre 2. Dépenses de personnel	-	-	-	-	-	-
Titre 3. Dépenses de biens et services	250 000 000	206 983 829	-43 016 171	250 000 000	206 983 829	-43 016 171
Titre 4. Dépenses de transfert	-	-	-	-	-	-
Titre 5. Dépenses d'investissement	-	-	-	-	-	-
Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-	-	-
N°4 Communication et sensibilisation sur la corruption	50 000 000	40 000 000	-10 000 000	50 000 000	40 000 000	-10 000 000
Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-
Titre 2. Dépenses de personnel	-	-	-	-	-	-
Titre 3. Dépenses de biens et services	50 000 000	40 000 000	-10 000 000	50 000 000	40 000 000	-10 000 000
Titre 4. Dépenses de transfert	-	-	-	-	-	-
Titre 5. Dépenses d'investissement	-	-	-	-	-	-
Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-	-	-
Total pour le programme	3 200 292 943	326 963 829	-2 873 329 114	3 200 292 943	326 963 829	-2 873 329 114
Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-
Titre 2. Dépenses de personnel	2 800 292 943	-	-2 800 292 943	2 800 292 943	-	-2 800 292 943
Titre 3. Dépenses de biens et services	400 000 000	326 963 829	-73 036 171	400 000 000	326 963 829	-73 036 171

Titre 4. Dépenses de transfert	-	-	-	-	-	-
Titre 5. Dépenses d'investissement	-	-	-	-	-	-
Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-	-	-

Explication des principaux écarts :

L'exécution globale hors titre 2 du programme Bonne Gouvernance s'élève à 326 963 829 F FCFA, sur un budget arrêté en LFR de 400 000 000 F CFA, soit un taux d'exécution de **81,74 %**. L'exécution de ce programme observe un écart de – 73 036 171 FCFA, celui-ci se justifie par le financement des activités du programme.

L'exécution du titre 3 à servi essentiellement à :

- ✓ Missions à l'intérieur du pays ;
- ✓ l'atelier d'élaboration d'un manuel pratique de management anticorruption ;
- ✓ l'étude sur l'état des lieux de la Bonne Gouvernance au Gabon ;
- ✓ Mission d'information et de prévention des pratiques de lutte contre la corruption à l'intérieur du pays ;
- ✓ Atelier de rédaction des textes pour le renforcement du dispositif et règlementaire anticorruption ;
- ✓ Mise en œuvre du plan d'action anticorruption public-privé.

RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DU PROGRAMME

Récapitulation des mouvements entre actions et titres au sein du programme

RAS

Virements

Ce programme ne dispose d'aucun virement.

Transferts

Aucun transfert de crédits dans ce programme.

Annulations

RAS

Reports

Aucun report des crédits dans ce programme.

EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT ET DES OPERATEURS

EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT

Emplois de l'administration	Effectifs au 31 décembre 2019	Effectifs au 31 décembre 2020	Effectifs au 1 ^{er} janvier 2021	Mouvements d'effectifs en 2021			Effectifs au 31.12. 2021
				Sorties	Entrées	Ecart (entrées - sorties)	
Agents hors catégorie							
Agents de catégorie A							
Permanents							
Non permanents							
Agents de catégorie B							
Permanents							
Non permanents							
Agents de catégorie C							
Permanents							
Non permanents							
Agents sur solde indiciaire (Cat A + B + C)							
Main d'œuvre non permanente							
Total pour les emplois de l'administration au niveau du programme							

Explication des évolutions :

Dans cette section, justifier l'augmentation/la diminution globale des effectifs

Ce programme n'a pas d'opérateurs.

ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS ET DES ECARTS DE PERFORMANCE

TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL

	Crédits de titre 2 prévus dans la LFR		Crédits de titre 2 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Masse salariale des emplois de l'administration	2 800 292 943	2 800 292 943	0	0	-2 800 292 943	-2 800 292 943
Total des crédits de titre 2	2 800 292 943	2 800 292 943	0	0	-2 800 292 943	-2 800 292 943

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 2 :

Le titre 2 est exécuté en centralisé.

TITRE 3 : DEPENSES DE BIENS ET SERVICES

	Crédits de titre 3 prévus dans la LFR		Crédits de titre 3 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
ACTION 1 Cadre institutionnel et organisationnel en matière de promotion de la bonne gouvernance et renforcement des capacités des acteurs						
Etude sur l'état des lieux de la Bonne Gouvernance au Gabon			14 000 000	14 000 000		
Mission de contrôle des politiques publique phase 2			17 300 000	17 300 000		
Atelier de conception d'outils de promotion de Bonne Gouvernance			11 400 000	11 400 000		
Poursuite de la tournée de sensibilisation sur les mécanismes de la lutte contre la corruption du pays groupe 2			5 280 000	5 280 000		
ACTION 2 Collecte et analyse des données relatives à la gouvernance						
Frais de mission au Gabon			15 820 000	15 820 000		
Mission de contrôle des politiques publique phase 1			16 180 000	16 180 000		
ACTION 3 Conception des stratégies de lutte contre la corruption						
Mission d'information et de prévention des pratiques de la lutte contre la corruption à l'intérieur du pays			107 860 000	107 860 000		
Frais de mission au Gabon			5 325 000	5 325 000		
Atelier de rédaction des textes pour le renforcement du dispositif et réglementaire anticorruption			6 675 000	6 675 000		
Mise en œuvre du plan d'action anticorruption public-privé			29 950 000	29 950 000		
Atelier sur la mise en œuvre des stratégies et politiques anticorruption			29 500 000	29 500 000		
Mise en place du MAG fiction anticorruption			12 460 000	12 460 000		
Mise en place d'un observatoire de la lutte anticorruption			7 000 000	7 000 000		
Poursuite de la tournée de sensibilisation sur le mécanisme de lutte contre la corruption			8 213 829	8 213 829		

	Crédits de titre 3 prévus dans la LFR		Crédits de titre 3 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
ACTION 4 Communication et sensibilisation sur la corruption						
Frais de mission au Gabon			11 100 000	11 100 000		
Atelier d'élaboration d'un manuel pratique de management anticorruption			11 400 000	11 400 000		
Mission de sensibilisation pour la lutte contre la corruption			17 500 000	17 500 000		
Total des crédits de titre 3	400 000 000	400 000 000	326 963 829	326 963 829	-73 036 171	- 73 036 171

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 3 en faisant ressortir les activités et les opérations

TITRE 4 : DEPENSES DE TRANSFERTS

Absence du titre 4 dans ce programme.

TITRE 5 : DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Ce programme n'a pas de titre 5.

BILAN DES CAP AVEC LES OPERATEURS

OPERATEUR

Absence d'opérateur dans ce programme.

PROGRAMME EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES

BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME

PRESENTATION DU PROGRAMME

PERIMETRE DU PROGRAMME

Le programme Evaluation des Politiques Publiques relève du Ministère de la Promotion de la Bonne Gouvernance, de la Lutte contre la Corruption et l'Evaluation de Politique Publiques. Il est chargé d'assurer l'exécution de la politique du Gouvernement en matière d'évaluation des politiques publique en liaison avec les autres administrations concernées.

Les attributions de la Direction Générale de l'Evaluation des Politiques Publiques sont définies par le décret N° 000168/PR/MPPBGLCCEPP du 15 juin 2020.

Direction Générale de l'Evaluation des Politiques Publiques comprend :

- les services d'appui ;
- les services centraux (Direction du Suivi de la Mise en Œuvre des Politiques Publiques et la Direction de l'Evaluation des Politiques Publiques) ;
- les services territoriaux.

PRESENTATION DES ACTIONS

Le programme Evaluation des Politiques Publiques est composé de deux (2) actions :

ACTION N° 1 : recensement et évaluation des politiques publiques

Cette action incombe à la Direction de l'évaluation des politiques publiques.

Elle consiste à :

- recenser toutes les politiques publiques financées par le budget de l'Etat et par les FINEX ;
- constituer une banque des politiques publiques ;
- pratiquer des évaluations périodiques des politiques publiques recensées ;
- le dénombrement des politiques publiques ;
- analyser l'efficacité opérationnelle ;
- analyser la cohérence de la politique publique mise en œuvre ;
- la localisation géographique des politiques publiques mises œuvres ;
- la source de financement des politiques publiques ;
- l'identification du porteur de la politique publique ;
- analyser l'impact sur le financement du développement.

ACTION N° 2 : Suivi- évaluation des politiques publiques des collectivités locales

Cette action incombe à la Direction du Suivi de la Mise en Œuvre des Politiques Publiques.

Elle consiste à :

- recueillir et analyser systématiquement les données dans les politiques mises en œuvres ;
- mettre en place des indicateurs et tableaux de bord ;
- accompagner les collectivités locales dans la définition de leur politique de développement ;
- vulgariser la pratique de l'évaluation des politiques ;
- aider à l'atteinte des objectifs fixés et dont les populations rurales sont bénéficiaires.

PRESENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME

Les actions de la Direction Générale de l'Evaluation des Politiques Publiques s'inscrivent dans la vision du Chef de l'Etat qui a marqué son attachement à l'évaluation de l'action gouvernementale et son intransigeance aux résultats attendus. Ainsi, il est impératif de mettre en exergue l'adéquation des politiques publiques mises en œuvre et la satisfaction des besoins des populations en vue de l'amélioration de leur quotidien.

Les attentes du Président de la République à l'endroit du gouvernement doivent trouver une réponse au travers la mise en place du programme « évaluation des politiques publiques ».

ENJEUX

Les principaux enjeux du programme sont :

Enjeu 1 : Faire de l'évaluation un outil principal de mesure des résultats de chaque intervention publique

Enjeu 2 : Mettre en place un mécanisme national d'Evaluation des Politiques Publiques axé sur les résultats

RAPPEL DES OBJECTIFS STRATEGIQUES

OBJECTIF N°1 : mettre en place une banque des politiques publiques et procéder à leur évaluation en vue d'orienter les décideurs

Résultat annuel attendu 1 : avoir recensé 50 politiques publiques,

Résultat annuel attendu 2 : avoir réalisé 10 rapports d'évaluations des politiques publiques par an.

OBJECTIF N°2 : Améliorer le pilotage des politiques publiques des collectivités locales.

Résultat annuel attendu 1 : avoir produit 10 tableaux de bord,

Résultat annuel attendu 2 : avoir réalisé 10 rapports d'évaluations des politiques publiques des collectivités locales.

OBJECTIF STRATEGIQUE N°1 : mettre en place une banque des politiques publiques et procéder à leur évaluation en vue d'orienter les décideurs

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

Résultat annuel N°1 : avoir recensé 50 politiques publiques

Résultat annuel N°2 : avoir réalisé 10 rapports d'évaluations des politiques publiques par an

Résultats annuels atteints

- Résultat annuel N°1 : 0 politique publique recensée.
- Résultat annuel N°2 : 0 politique publique évaluée.

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP	2021 Réalisé	Ecart 2021 (Réalisé - Prévision)	2022 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Nombre de politiques publiques recensées	Nombre	N/A	N/A	50	0	-50	50	100
Nombre de rapports d'évaluation réalisés	Nombre	N/A	N/A	10	0	-10	5	10

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

En 2021, il était attendu que 50 politiques publiques soient recensées pour en évaluer 10. Cependant, des difficultés liées à la création récente du programme (effectif du personnel, locaux inexistant...), mais également une difficulté de coordination avec les autres administrations pour un recensement des politiques publiques n'a pas permis l'atteinte des résultats escomptés.

La perspective de l'élaboration de la Politique Nationale de l'Evaluation (PNE) en 2022, est un atout majeur dans la promotion de la culture évaluative, qui, pour certains, l'évaluation donne encore des appréhensions.

Les difficultés énoncées précédemment, notamment l'acquisition tardive des locaux, du matériel et des personnels ont contribué à une réactualisation des objectifs fixés pour l'exercice suivante. Des améliorations substantielles sont venues. En effet, le nombre de politiques publiques à recenser a été retenu dans les volets des pivots social, économique et transverse du PAT. Leur évaluation est en cours de réalisation.

OBJECTIF STRATEGIQUE N°2 : : Améliorer le pilotage des politiques publiques des collectivités locales

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel N°1 : avoir produit 10 tableaux de bord
- Résultat annuel N°2 : avoir réalisé 10 rapports d'évaluations des politiques publiques des collectivités locales.

Résultats annuels atteints

- Résultat annuel N°1 : 0 tableau de bord produit
- Résultat annuel N°2 : 0 rapport d'évaluation des politiques publiques des collectivités locales réalisé

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP	2021 Réalisé	Ecart 2021 (Réalisé - Prévision)	2022 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Nombre de tableaux de bord	Nombre	N/A	N/A	10	0	-10	15	25
Nombre de rapports d'évaluations	Nombre	N/A	N/A	10	0	-10	10	25

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Nous avons envisagé de produire 10 tableaux de bord et de réaliser 10 rapports d'évaluation des politiques publiques des collectivités locales en 2021 en vue d'améliorer le pilotage des politiques publiques des collectivités locales. Cependant, la fonction évaluative étant méconnue par certains Elus locaux, un accent a été mis sur la sensibilisation sur les concepts de planification, de suivi et évaluation pour diffuser la culture de l'évaluation.

De ce fait, des Elus locaux et les Responsables de l'Administration Centrale ont vu leur capacité renforcée sur les questions relatives au suivi et évaluation des politiques publiques.

Pour conduire, la participation de la DGEPP à la conférence régionale sur l'évaluation d'impact à Abidjan a permis de présenter les avancées du Gabon en matière d'évaluation des politiques publiques et de s'enquérir de l'expérience des autres pays dans ce domaine. Ce qui nous a permis de mettre en exergue le projet d'élaboration de la politique nationale de l'évaluation.

PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES

RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE

Action et titre	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	AE ouvertes en LFR pour 2021 (a)	AE engagées en LFR pour 2021 (b)	Ecart (a – b)	CP ouverts en LFR pour 2021 (c)	CP consommés en LFR pour 2021 (d)	Ecart (c) – (d)
N°1 Recensement et évaluation des politiques publiques	60 000 000	77 500 000	17 500 000	60 000 000	77 500 000	17 500 000
Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-
Titre 2. Dépenses de personnel	-	-	-	-	-	-
Titre 3. Dépenses de biens et services	60 000 000	77 500 000	17 500 000	60 000 000	77 500 000	17 500 000
Titre 4. Dépenses de transfert	-	-	-	-	-	-
Titre 5. Dépenses d'investissement	-	-	-	-	-	-
Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-	-	-
N°2 Suivi-évaluation des politiques publiques des collectivités locales	40 000 000	31 561 900	-8 438 100	40 000 000	31 561 900	-8 438 100
Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-
Titre 2. Dépenses de personnel	-	-	-	-	-	-
Titre 3. Dépenses de biens et services	40 000 000	31 561 900	-8 438 100	40 000 000	31 561 900	-8 438 100
Titre 4. Dépenses de transfert	-	-	-	-	-	-
Titre 5. Dépenses d'investissement	-	-	-	-	-	-
Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-	-	-
Total pour le programme	100 000 000	109 061 900	9 061 900	100 000 000	109 061 900	9 061 900
Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-
Titre 2. Dépenses de personnel	-	-	-	-	-	-
Titre 3. Dépenses de biens et services	100 000 000	109 061 900	9 061 900	100 000 000	109 061 900	9 061 900
Titre 4. Dépenses de transfert	-	-	-	-	-	-
Titre 5. Dépenses d'investissement	-	-	-	-	-	-
Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-	-	-

Explication des principaux écarts :

L'exécution globale du titre 3 du programme Evaluation des Politiques Publique s'élève à 109 061 900 F FCFA, sur un budget arrêté en LFR de 100 000 00 F CFA, soit un taux d'exécution de **109 %**. L'exécution de ce programme observe un écart de 9 061 900 FCFA, celui-ci se justifie par le financement des activités du programme.

L'exécution du titre 3 à servi essentiellement à :

- Poursuite de la tournée de sensibilisation sur les mécanismes de lutte contre la corruption à l'intérieur du pays ;
- Recensement et évaluation de la politique mise en œuvre par le budget de l'Etat/Finex ;
- Mission d'évaluation des politiques publiques ;
- Atelier d'élaboration des outils de collecte des données pour le recensement et l'évaluation des politiques publiques ;
- Journée Nationale de l'Evaluation des Politiques Publiques ;
- Atelier de vulgarisation de la culture de l'évaluation ;
- Frais de mission au Gabon et hors du Gabon.

RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DU PROGRAMME

Aucun mouvement de crédit dans ce programme.

Virements

RAS

Transferts

RAS

Annulations

RAS

Reports

RAS

EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT ET DES OPERATEURS

Ce programme n'a pas des opérateurs.

ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS ET DES ECARTS DE PERFORMANCE

TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL

Absence du titre 2 dans ce programme.

TITRE 3 : DEPENSES DE BIENS ET SERVICES

	Crédits de titre 3 prévus dans la LFR		Crédits de titre 3 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
ACTION 1 Recensement et évaluation des politiques publiques						
Poursuite de la tournée de sensibilisation sur les mécanismes de lutte contre la corruption à l'intérieur du pays			6 000 000	6 000 000		
Recensement et évaluation de la politique mise en œuvre par le budget de l'Etat/Finex			11 040 000	11 040 000		
Mission d'évaluation des politiques publiques (Estuaire)			16 560 000	16 560 000		
Atelier d'élaboration des outils de collecte des données pour le recensement et l'évaluation des politiques publiques			8 000 000	8 000 000		
Atelier de vulgarisation de la culture de l'évaluation			6 400 000	6 400 000		
Journée Nationale de l'Evaluation des Politiques Publiques			29 500 000	29 500 000		
ACTION 2 Suivi-évaluation des politiques publiques des collectivités locales						
Frais de mission au Gabon			12 675 000	12 675 000		
Frais de mission en Côte d'Ivoire			12 330 000	12 330 000		
Frais de déplacement hors du Gabon			6 556 900	6 556 900		
Total des crédits de titre 3	100 000 000	100 000 000	109 061 900	109 061 900	9 061 900	9 061 900

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 3 en faisant ressortir les activités et les opérations

Globalement l'exécution du titre 3 a permis de financer la journée Nationale de l'Evaluation des Politiques Publique et l'ensemble des activités dédiées au programme.

On observe un écart dans l'exécution de ce programme 9 061 900 F CFA.

TITRE 4 : DEPENSES DE TRANSFERTS

RAS

TITRE 5 : DEPENSES D'INVESTISSEMENT

RAS

BILAN DES CAP AVEC LES OPERATEURS

OPERATEUR

Ce programme n'a pas d'opérateurs.